



TERRALIA

7, rue du Dr Lancereaux
75008 PARIS

Installation de production d'énergie renouvelable locale et recyclage des déchets sur le site TERRA 72 (Montmirail)

Rapport d'expertise de fonctionnalité des sites
compensatoires



Dossier n°2022046

Edition :14 février 2025

CLIENT	TERRALIA
Adresse	7, rue du Dr Lancereaux 75008 PARIS
Date livraison	03/04/2025
Version	Provisoire <input type="checkbox"/> V3 Finale <input checked="" type="checkbox"/>
TITRE	Installation de production d'énergie renouvelable locale et recyclage des déchets sur le site TERRA 72 (Montmirail)
Objet	Rapport d'expertise de fonctionnalité des sites compensatoires
Chargé d'affaires	Anne Dos Santos
Rédacteur(s)	Michaël SOL, Paul GAILLARD, Anne DOS SANTOS
Relecteur(s)	Michaël SOL, Anne DOS SANTOS
Date création	14/02/2025
Fichier	2024_TERRA72_Expertise parcelles compensatoires V2.docx
Nombre de pages	76

TABLE DES MATIERES

1 - CADRE DE LA MISSION.....	5
2 - SYNTHESE DES CONCLUSIONS DE L'EXPERTISE.....	8
3 - EXPERTISE DES PARCELLES COMPENSATOIRES	9
3.1 - Parcelles A 98, A180, A181, A182, A183, A184, A185, A186, A187, A188, A189, A191, A192 et A193.....	10
3.2 - Parcelles A156, A157, A158, A484, A163, A164, A165, A166, A167, A169, A170, A171, A508	17
3.3 - Parcelle A350, A351, A352, A353, A354, A355, A356, A357, A358, A394.....	24
3.4 - Parcelles ZC 106 et 119.....	31
3.5 - Parcelle A 264	38
3.6 - Parcelle A 440	43
3.7 - Parcelles B211, B214, B215, B216, B217, B218, B220, B221, B223, B224, B229, B230, B231, B232	49
3.8 - Parcelle B 507	55
3.9 - Parcelles C73, C74, C75, C108, C432, C627.....	61
3.10 - Parcelles C221, C222 et C226.....	66
4 - RECAPITULATIF	71

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES PARCELLES DE COMPENSATION EXPERTISEES	5
TABLEAU 2 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024-25).....	13
TABLEAU 3 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	20
TABLEAU 4 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	29
TABLEAU 5 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	34
TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	41
TABLEAU 7 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	47
TABLEAU 8 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	51
TABLEAU 9 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	58
TABLEAU 10 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	63
TABLEAU 11 : LISTE DES ESPECES CONTACTEES LORS DE L'EXPERTISE (TEREO, 2024)	70

PHOTOGRAPHIES

Crédit photographique : sauf mention contraire, toutes les photographies illustrant ce rapport ont été réalisées par les membres du bureau d'études TERE0.

PHOTO 1 : VUE PARCELLE 187 VERS 188 ET 189 AU FOND	12
PHOTO 2 : VUE PARCELLE 187 VERS BATIMENTS	12
PHOTO 3 : VUE FOSSE ENTRE PARCELLE 187 ET 188 AVEC LA MARE EN FOND (PARCELLES 186 ET 185).....	12
PHOTO 4 : VUE PARCELLE 186 EN DIRECTION DES BATIMENTS	12
PHOTO 5 : PARCELLE 185 VUE MARE.....	12
PHOTO 6 : VUE PARCELLE 181 PARTIE SUD.....	12
PHOTO 7 : VUE DES RONCIERS PARCELLE 181.....	13
PHOTO 9 : NICHOURS POSSIBLEMENT UTILISES PAR L'EFFRAIE DANS LA GRANGE	13
PHOTO 8 : NID D'HIRONDELLE A L'INTERIEUR DU CORPS DE FERME	13
PHOTO 10 : VUE VERS PARCELLE 156, 157 ET 158 DEPUIS LA PARCELLE 484	17
PHOTO 11 : FRICHE RUDERALE PARCELLE 484.....	18
PHOTO 12 : VUE DE L'ETANG ARTIFICIEL PARCELLE 167	18
PHOTO 13 : PARCELLE 156 ZH TRES PROBABLE	18
PHOTO 14 : PARCELLE 484 ZH TRES PROBABLE	18
PHOTO 15 : BORDURE DE PARCELLE 170 AVEC CAREX, REINE DES PRES ET PHRAGMITES EN FOND.....	18
PHOTO 16 : PARCELLE 170 AVEC HAIE DEVELOPPEE	20
PHOTO 17 : PARCELLES 508 ET 169, EXPLOITEES EN PRES/PRAIRIES, AVEC TRACES DE BETAIL	20
PHOTO 18 : MARE NATURELLE BOISEE EN FOND DE PARCELLE A352	24
PHOTO 19 : CARIÇAIE HUMIDE AVEC BOULEAUX.....	24
PHOTO 20 : PARCELLES 353 /354, EN PARTIE OUVERTES ET BOISEES PAR DES RESINEUX	25
PHOTO 21 : PARCELLE 355, OUVERTE AVEC DES ABRIS POUR PETITE FAUNE	25
PHOTO 22 : BATAIS PARCELLE 355	25
PHOTO 23 : BATAIS PARCELLE 355	25
PHOTO 24 : PARCELLE 356, PRAIRIE DE PATURE	25
PHOTO 25 : CARAVANE INSTALLEE PARCELLE 356 DERRIERE LES ARBRES.....	25
PHOTO 26 : PARCELLE 357, FOSSE REMPLI D'EAU AU BORD DU MARAIS	27
PHOTO 27 : PARCELLES 358 VERS 357 : DENSIFICATION DE LA VEGETATION	27
PHOTO 28 : PARCELLES A357 ET A394 AVEC PHRAGMITAIE DENSE.....	27
PHOTO 29 : PARCELLE 358 : HABITATS HUMIDES DOMINES PAR DES CAREX	27
PHOTO 30 : VUE DEPUIS LE PLATEAU BAS AU SUD.....	31
PHOTO 31 : VUE DU TALUS DEPUIS LA LIMITE OUEST DU PLATEAU AVAL.....	33
PHOTO 32 : EMPREINTE DE SANGLIER	33
PHOTO 33 : SENTIER AU NIVEAU DU HAUT DE TALUS	33
PHOTO 34 : VUE GENERALE DU SITE.....	38
PHOTO 35 : TALUS COTE EST	43
PHOTO 36 : CLOTURE DU SITE	43

PHOTO 37 : DEVELOPPEMENT DE BUDDLEIA	45
PHOTO 38 : DEVELOPPEMENT DE BUDDLEIA	45
PHOTO 39 : GENETS ET BOULEAUX	45
PHOTO 40 : GENETS ET BOULEAUX	45
PHOTO 41 : RONCIER ET VEGETATION DENSE	45
PHOTO 42 : TALUS COTE OUEST - ETANG EN CONTREBAS	45
PHOTO 43, PHOTO 44 ET PHOTO 45 : VUE DES PRAIRIES BOCAGERES	49
PHOTO 46 : ARBRE A CAVITE PHOTO 47 : PARCELLE 214 BOISEE PHOTO 48 : HAIE SEPARANT LES PARCELLES	51
PHOTO 49 : VUE PARCELLE 507 AVEC LA CHENAIE EN FOND	55
PHOTO 50 : VUE GLOBALE DE PARCELLES	61
PHOTO 51 : STRUCTURE DES HAIES AVEC DE VIEUX CHENES	61
PHOTO 52 : VUE DES CAVITES, TMOINS DE LA PRESENCE DE GRAND CAPRICORNE	63
PHOTO 53 : DEBORDEMENT DU RUISSEAU ENTRE LA 221 ET LA 222	66
PHOTO 54 : AULNES EN RIPISYLVE	66
PHOTOS 55 ET 56 : PARCELLE 222 QUI PRESENTE DE L'EAU EN SURFACE ET FORMATIONS A PHRAGMITES	68
PHOTO 57, 58, 59 : ELEMENTS DE LA PARCELLE 221 : RUISSEAU, ARBRES ETETES, RIPISYLVE ET PRAIRIE	68
PHOTO 60 : FORMATION A CAREX EN FACE DE LA 226	68
PHOTO 61 : PRAIRIE DE LA 226	68

CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DES PARCELLES EXPERTISEES	7
CARTE 2 : CONTEXTE (PARCELLES A 98, A180, A181, A182, A183, A184, A185, A186, A187, A188, A189, A191, A192 ET A193)	11
CARTE 3 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	14
CARTE 4 : ENJEUX	15
CARTE 5 : CONTEXTE	19
CARTE 6 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	21
CARTE 7 : ENJEUX	22
CARTE 8 : CONTEXTE	26
CARTE 9 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	28
CARTE 10 : ENJEUX	29
CARTE 11 : CONTEXTE	32
CARTE 12 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	35
CARTE 13 : ENJEUX	36
CARTE 14 : CONTEXTE	39
CARTE 15 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	40
CARTE 16 : ENJEUX	41
CARTE 17 : CONTEXTE	44
CARTE 18 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	46
CARTE 19 : ENJEUX	47
CARTE 20 : CONTEXTE	50
CARTE 21 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	52
CARTE 22 : ENJEUX	53
CARTE 23 : CONTEXTE	56
CARTE 24 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	57
CARTE 25 : ENJEUX	59
CARTE 26 : CONTEXTE	62
CARTE 27 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	64
CARTE 28 : ENJEUX	65
CARTE 29 : CONTEXTE	67
CARTE 30 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS NATURALISTES	69
CARTE 31 : ENJEUX	70
CARTE 32 : PARCELLES COMPATIBLES AVEC UN REBOISEMENT	73

FIGURES

FIGURE 1 : CONTEXTUALISATION PAYSAGERE DES PARCELLES EXPERTISEES (EN BLANC) ET SITUATION PAR RAPPORT A L'EMPRISE PROJET (EN ROUGE).....	9
FIGURE 2 : LOCALISATION DES PARCELLES A 98, A180, A181, A182, A183, A184, A185, A186, A187, A188, A189, A191, A192 ET A193	10
FIGURE 3 : PARCELLES PERTINENTES POUR LE REBOISEMENT	16
FIGURE 4 : LOCALISATION DES PARCELLES A156, A157, A158, A484, A163, A164, A165, A166, A167, A169, A170, A171, A508.....	17
FIGURE 5 : LOCALISATION DE FILIPENDULA ULMARIA (TEREO, 2024).....	18
FIGURE 6 : PARCELLES PERTINENTES POUR LE REBOISEMENT	23
FIGURE 7 : LOCALISATION DES PARCELLES A350, A351, A352, A353, A354, A355, A356, A357, A394	24
FIGURE 8 : PARCELLES PERTINENTES POUR LE REBOISEMENT	30
FIGURE 9 : ZONE HUMIDE POTENTIELLE DANS LE PARC AUX CERFS (PARCELLE ZC119).....	33
FIGURE 10 : PARCELLES PERTINENTES POUR LE REBOISEMENT	37
FIGURE 11 : LOCALISATION DE LA PARCELLE A264	38
FIGURE 12 : PARCELLES PERTINENTES POUR LE REBOISEMENT	42
FIGURE 13 : LOCALISATION DE LA PARCELLE A440	43
FIGURE 14 : PARCELLES PERTINENTES POUR LE REBOISEMENT	48
FIGURE 15 : LOCALISATION DES PARCELLES B211, B214, B215, B216, B217, B218, B220, B221, B223, B224, B229, B230, B231, B232	49
FIGURE 16 : PARCELLES PERTINENTES POUR LE REBOISEMENT	54
FIGURE 17 : LOCALISATION DE LA PARCELLE B507	55
FIGURE 18 : PARCELLES PERTINENTES POUR LE REBOISEMENT	60
FIGURE 19 : LOCALISATION DES PARCELLES C73, C74, C75, C108, C432 ET C627	61

1 - CADRE DE LA MISSION

Pour faire suite aux retours de l'administration sur les dossiers de demande d'autorisation du projet, une expertise des parcelles compensatoires pressenties a été menée en décembre 2024 et en février 2025.

Cette expertise a pour objectif d'étudier les impact dans la globalité du projet TERRA 72 et d'identifier les parcelles pour lesquelles un reboisement offre un gain écologique dans le cadre de la compensation du défrichement lié au projet TERRA 72 situé à Montmirail (Sarthe).

L'expertise a été réalisée par Michaël SOL et Paul GAILLARD en décembre, puis par Anne DOS SANTOS et Paul GAILLARD en février, tous écologues de Teréo.

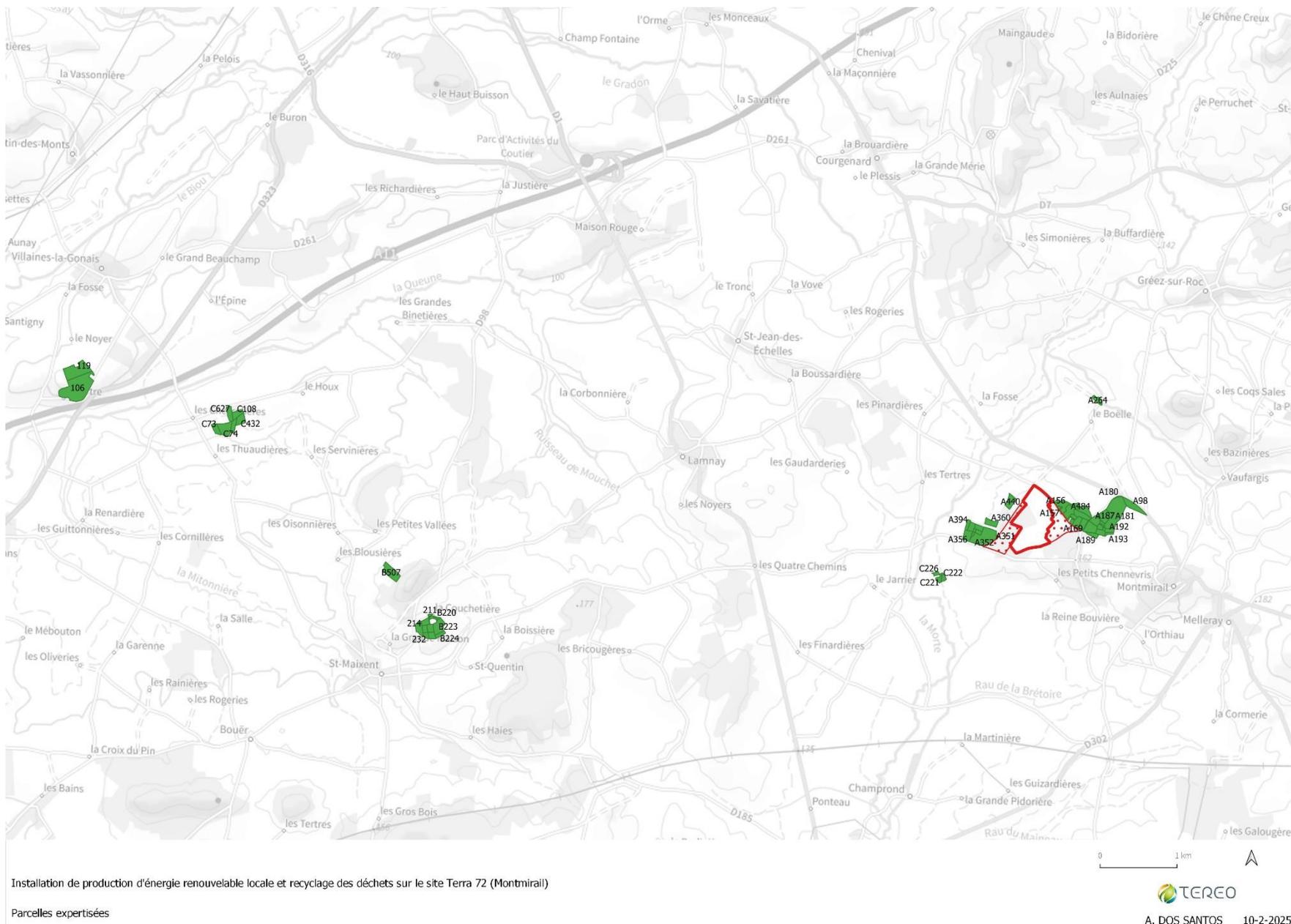
Les parcelles expertisées sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les parcelles suivies d'une astérisque* étaient présentées dans le dossier initial (annexe 26-1). La parcelle ZN48 située sur la commune de Lavaré a été retirée de la réflexion et de l'expertise; cette parcelle n'a pas été retenue par l'administration comme pouvant entrer dans le plan de compensation boisement.

Tableau 1 : Liste des parcelles de compensation expertisées

Commune	Propriété/Convention	Parcelle	Surface totale ¹ (ha)
MONTMIRAIL	PAPREC	A98*	1,997
MONTMIRAIL	PAPREC	A181*	6,774
MONTMIRAIL	PAPREC	A182*	1,968
MONTMIRAIL	PAPREC	A183	0,334
MONTMIRAIL	PAPREC	A184	0,084
MONTMIRAIL	PAPREC	A185	0,117
MONTMIRAIL	PAPREC	A186	0,406
MONTMIRAIL	PAPREC	A187	1,161
MONTMIRAIL	PAPREC	A188	1,858
MONTMIRAIL	PAPREC	A189	0,669
MONTMIRAIL	PAPREC	A191	0,781
MONTMIRAIL	PAPREC	A192*	0,609
MONTMIRAIL	PAPREC	A193	0,308
MONTMIRAIL	PAPREC	A156	1,724
MONTMIRAIL	PAPREC	A157	0,124
MONTMIRAIL	PAPREC	A158	1,054
MONTMIRAIL	PAPREC	A484	2,088
MONTMIRAIL	PAPREC	A163	0,104
MONTMIRAIL	PAPREC	A164	0,147
MONTMIRAIL	PAPREC	A165	0,288
MONTMIRAIL	PAPREC	A166	0,056
MONTMIRAIL	PAPREC	A167	0,361
MONTMIRAIL	PAPREC	A169*	1,131
MONTMIRAIL	PAPREC	A170	1,452
MONTMIRAIL	PAPREC	A171	1,393
MONTMIRAIL	PAPREC	A508*	1,09
MONTMIRAIL	PAPREC	A351	0,002

¹ Mesures SIG

Commune	Propriété/Convention	Parcelle	Surface totale ¹ (ha)
MONTMIRAIL	PAPREC	A352*	5,294
MONTMIRAIL	PAPREC	A353	0,382
MONTMIRAIL	PAPREC	A354	0,14
MONTMIRAIL	PAPREC	A355	0,204
MONTMIRAIL	PAPREC	A356	1,267
MONTMIRAIL	PAPREC	A357	0,817
MONTMIRAIL	PAPREC	A394	0,519
MONTMIRAIL	PAPREC	A360	1,149
VILLAINES-LA-GONNAIS	Sous promesse d'achat	ZC 119	4,9546
VILLAINES-LA-GONNAIS	Sous promesse d'achat	ZC 106	10,0326
MONTMIRAIL	CONVENTION- Céline CHENIER	A264*	0,803
MONTMIRAIL	CONVENTION - M. Mme LEGROS	A440*	1,4571
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B220*	0,1523
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B221*	0,106
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B223*	2,148
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B224*	0,554
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B215	0,766
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B230	0,805
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B231	0,606
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B232	0,494
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B229	0,73
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B214	1,207
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B216	0,047
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B218	0,165
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B217	0,017
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B211	0,129
ST MAIXENT	CONVENTION- Florent CHENIER	B507*	2,6712
ST MAIXENT	CONVENTION- Hugo CHENIER	C73*	0,954
ST MAIXENT	CONVENTION- Hugo CHENIER	C74*	2,375
ST MAIXENT	CONVENTION- Hugo CHENIER	C75*	0,9141
ST MAIXENT	CONVENTION- Hugo CHENIER	C108	1,0767
ST MAIXENT	CONVENTION- Hugo CHENIER	C432	1,2861
ST MAIXENT	CONVENTION- Hugo CHENIER	C627	1,1394
MONTMIRAIL	CONVENTION	C221	0,507
MONTMIRAIL	CONVENTION	C222	0,429
MONTMIRAIL	CONVENTION	C226	0,306



Carte 1: Localisation des parcelles expertisées

2 - SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE L'EXPERTISE

Afin de répondre aux attendus de l'administration, une expertise a été réalisée sur les parcelles pouvant potentiellement être retenues pour une compensation boisement. Les délais imposés n'ont permis que des passages hivernaux. Les critères discriminants ont été portés par les types de végétations et leurs fonctionnalités.

63 parcelles pour une superficie totale de 46,6061 ha ont été parcourues en décembre 2024 et/ou en février 2025.

Les habitats rencontrés étaient de plusieurs types :

- Prairies humides
- Prairies de fourrage ou de pâture
- Boisement (feuillus, résineux, peupleraie)
- Friches rudérales

Les espèces contactées lors des visites d'expertises sont relativement communes, bien que protégées pour certaines, essentiellement représentées par les oiseaux et les mammifères. Les éléments à retenir sur les espèces sont la présence du grand capricorne, du bruant des roseaux, du pipit farlouse en position d'hivernant, de l'effraie des clochers et de l'hirondelle rustique. La mare de la Bausserie accueille des amphibiens (pontes de grenouilles agile ou rousse observées en mars 2025).

Ont été écartées :

- Toutes les parcelles sur lesquelles des habitats ou traces de zones humides ont été relevées ;
- Les ensembles bocagers prairiaux favorables potentiellement aux insectes (coléoptères, lépidoptères, ...) ainsi qu'aux reptiles et aux oiseaux de ce cortège, notamment lorsqu'étaient présentes des haies stratifiées, épaisses avec présence d'essences à baies ;
- Les parcelles (ou ensemble) sur lesquelles des espèces remarquables ont été relevées : grand capricorne, bruant des roseaux, pipit farlouse en hivernant avec habitats de nidification favorables, ...).

L'expertise a permis de retenir 18 parcelles compatibles avec un reboisement pour une superficie totale de 32,3676 ha.

3 - EXPERTISE DES PARCELLES COMPENSATOIRES

Les parcelles expertisées s'intègrent dans une matrice paysagère agricole de cultures et de prairies bocagères.



Figure 1 : Contextualisation paysagère des parcelles expertisées (en blanc) et situation par rapport à l'emprise projet (en rouge)

3.1 - Parcelles A 98, A180, A181, A182, A183, A184, A185, A186, A187, A188, A189, A191, A192 et A193

L'expertise a eu lieu les 4 décembre 2024 et un second passage le 7 février pour préciser certaines parcelles au sud. La mare a été expertisée en mars 2025.

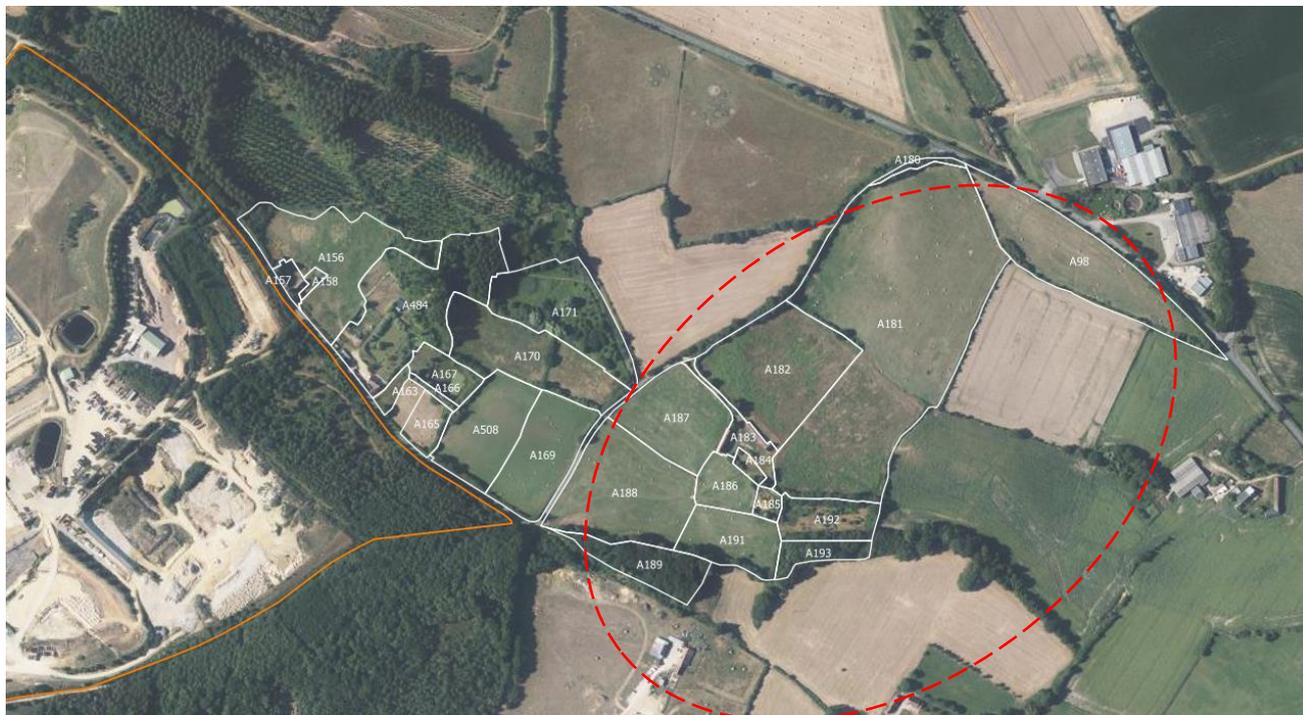


Figure 2: Localisation des parcelles A98, A180, A181, A182, A183, A184, A185, A186, A187, A188, A189, A191, A192 et A193

Ces parcelles contiguës se situent à l'est de l'emprise projet. Il s'agit d'un ensemble de terrains actuellement exploités en prairie (fauche et/ou pâture), certains sont en cours de fermeture.

Les parcelles A180, A189 et A193 sont déjà boisées. La parcelles A185 correspond au plan d'eau. Les parcelles A184 et A183 comprennent les bâtiments de la Bausserie et son chemin d'accès.

Les parcelles A98, A191, A182 et A192 présentent des haies en périphérie.



Carte 2: Contexte (Parcelles A98, A180, A181, A182, A183, A184, A185, A186, A187, A188, A189, A191, A192 et A193)



Photo 1: Vue parcelle 187 vers 188 et 189 au fond



Photo 2: Vue parcelle 187 vers bâtiments



Photo 3: Vue fossé entre parcelle 187 et 188 avec la mare en fond (parcelles 186 et 185)



Photo 4: Vue parcelle 186 en direction des bâtiments



Photo 5: Parcelle 185 vue mare



Photo 6: Vue parcelle 181 partie sud

Les parcelles 181 (sur la partie sud-est) et 182 sont en cours de fermeture avec la présence de ronciers. Elles ont fait l'objet d'un broyage en allées.

Photo 7 : Vue des ronciers parcelle 181



Au cours de l'expertise 12 espèces ont été identifiées sur ces parcelles (traces indirectes, vue ou chant). 8 sont protégées au niveau national et 1 espèce présente un statut de conservation défavorable au niveau national (le chardonneret élégant). Le canard colvert en passage est présent en raison des pièces d'eau situées à proximité. Les oiseaux du cortège bocage ou forestier, y compris les espèces protégées, sont relativement communs. Ils bénéficient des habitats (haies et prairies ou espace boisé à proximité) favorables à leur cycle de développement.

Le roncier est également favorable aux reptiles (vipère aspic) et petits mammifères (lapin de garenne), pouvant servir de zones de refuge en contact avec les prairies, lieu de nourrissage et de repos.

Des pontes de grenouilles agile ou de grenouilles rousses étaient présentes dans la mare en mars 2025. L'ancienneté des pontes n'a pas permis de déterminer précisément l'espèce.

Tableau 2 : Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024-25)

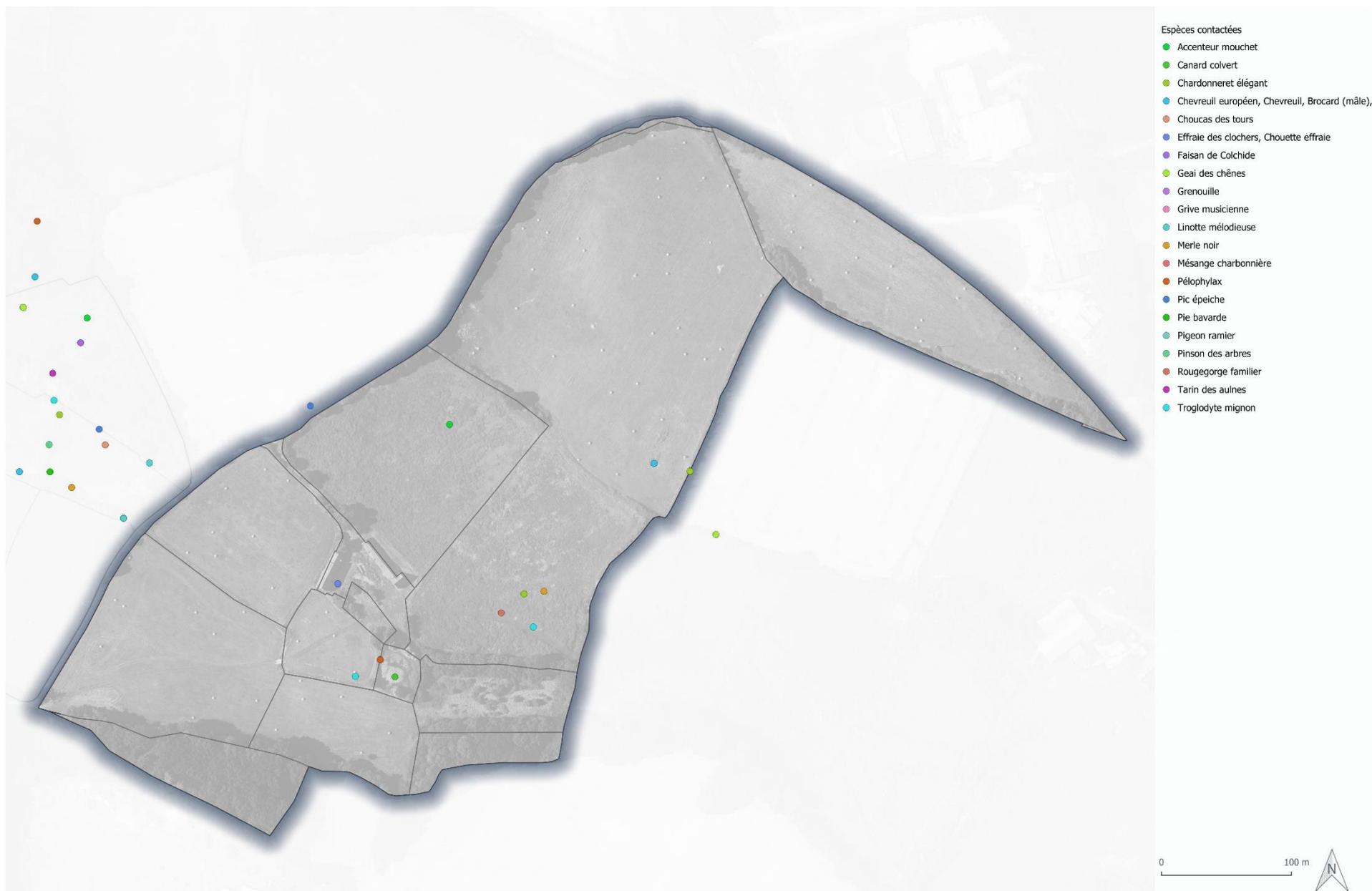
Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil						
Oiseaux	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert						
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		X			VU	NT
Oiseaux	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		X				
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		X				
Oiseaux	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes						
Oiseaux	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique		X			NT	
Oiseaux	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		X				
Oiseaux	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon		X				
Oiseaux	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir						
Oiseaux	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers		X				
Amphibiens	<i>Rana sp</i>			X				



Photo 8 : Nichoirs possiblement utilisés par l'Effraie dans la grange



Photo 9 : Nid d'hirondelle à l'intérieur du corps de ferme



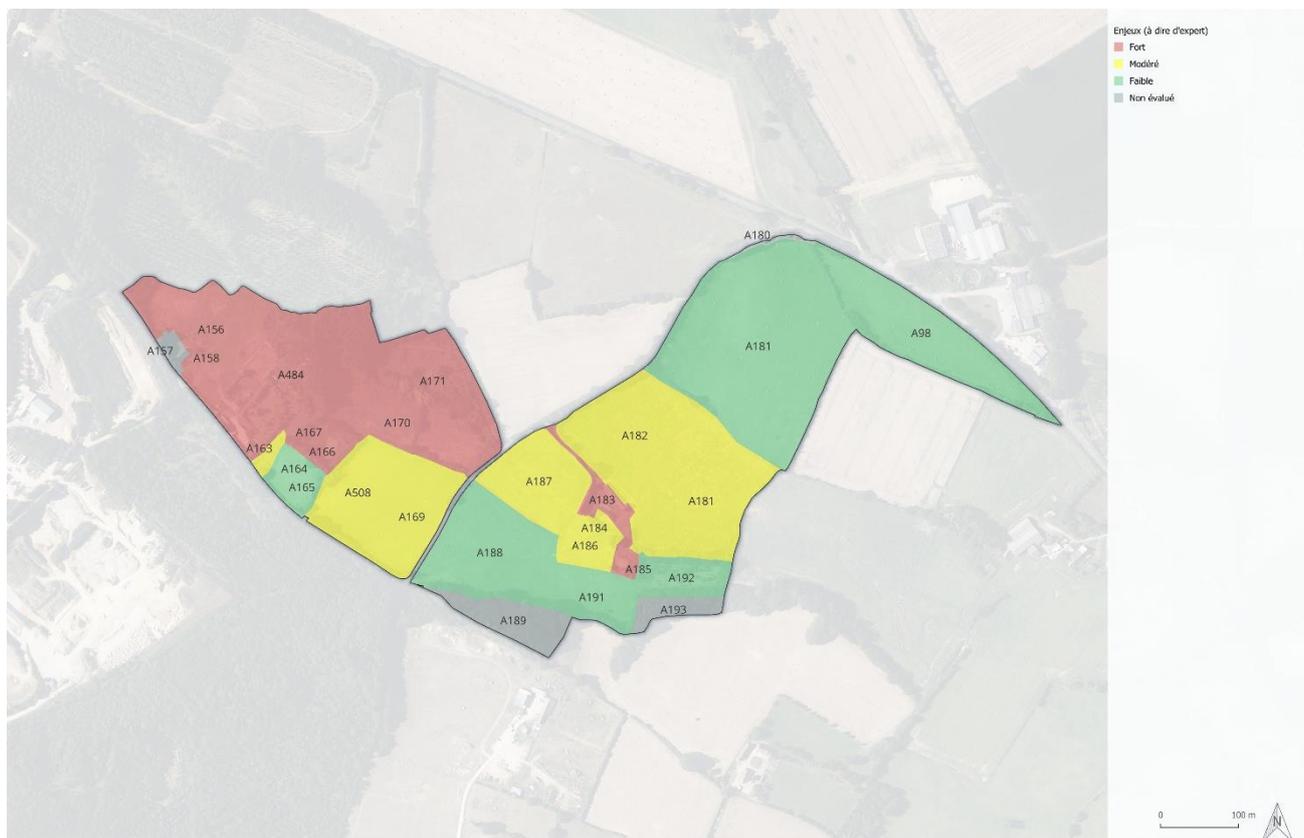
Carte 3: Localisation des observations naturalistes

A noter la présence d'une chouette effraie dans la grange et de plusieurs nids d'hirondelle (très probablement rustique au vu de la forme) dans le corps de ferme de la Bausserie. Ces deux espèces subissent les pressions liées au bâti (rénovation ou démolition des vieilles granges, étanchéification des combles des corps de ferme).

Le programme de rénovation du bâti intègrera un accès aux combles du corps de ferme ou *a minima* des structures adaptées à la nidification de ces espèces. Il est recommandé de procéder à la rénovation du corps de ferme avant la démolition de la grange. Les milieux ouverts environnants constituent en effet des zones particulièrement favorables à la chasse (insectes pour les hirondelles et rongeurs pour la chouette). La proximité de plusieurs plans d'eau est également favorable pour la construction des nids d'hirondelle (récupération de boues et brindilles sur les berges). De vieux nichoirs sont installés dans la grange, et sont probablement utilisés par l'effraie des clochers, leur forme pouvant lui convenir.

Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

Les enjeux sur les habitats sont élevés (friche semi-ouverte, bâtiments et plan d'eau) à faibles. Les enjeux sur les espèces identifiées sont modérés à faibles.



Carte4: Enjeux

Avis sur pertinence boisement : Le boisement des parcelles 98, 181 en partie, 188, 191 et 192 reste pertinent. Pour les parcelles 181 (partie sud-est) et 182, il est jugé préférable de maintenir ces milieux semi-ouverts en densifiant le réseau de haie. Nous préconisons également de garder en milieu ouvert les parcelles 186 et 187 contiguës à la mare et aux bâtiments pour garder des surfaces en milieux ouverts suffisamment important en superficie pour permettre le développement des cycles biologiques des espèces du cortège bocager, et notamment préserver l'habitat du chardonneret élégant (espèce vulnérable au niveau national). Le maintien de ces espaces ouverts autour du bâti permet également de maintenir un espace favorable à l'effraie des clochers et à l'hirondelle rustique.



Figure 3: Parcelles pertinentes pour le reboisement

3.2 - Parcelles A156, A157, A158, A484, A163, A164, A165, A166, A167, A169, A170, A171, A508

L'expertise a eu lieu les 4 décembre 2024 et un second passage le 7 février pour préciser les enjeux sur des parcelles additionnelles (156, 157, 158, 163, 164, 165 et 484). Les pièces d'eau (étangs, ruisseaux, fossés) ont été expertisés en mars 2025.

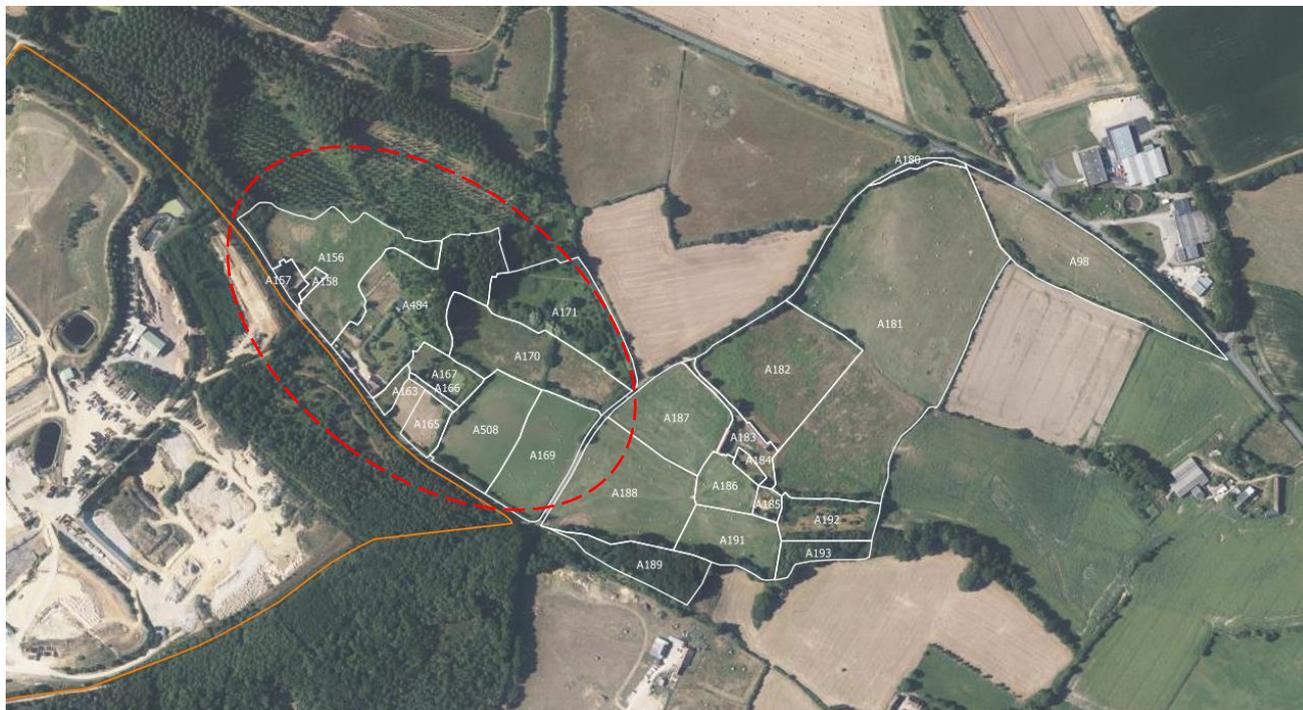


Figure 4: Localisation des parcelles A156, A157, A158, A484, A163, A164, A165, A166, A167, A169, A170, A171, A508

Les parcelles 156, 158, 169, 508, 170, 163 et 165 sont exploitées en prairies (fauche et/ou pâture) et bordées en partie par des haies. Les parcelles 167 et 484 sont occupées par des bâtiments habités.



Photo 10: Vue vers parcelle 156, 157 et 158 depuis la parcelle 484

La parcelle 166 est boisée et la 167 abrite un étang artificiel. Sur la parcelle 484 se côtoient plusieurs espaces, des bâtiments, un étang, une friche rudérale, une zone humide très probable. Celle-ci est présente sous la forme d'une peupleraie engorgée avec des juncs et carex en sous-bois.



Photo 11 : Friche rudérale parcelle 484



Photo 12 : Vue de l'étang artificiel parcelle 167

Le nord-est des parcelles 156, 484 et la parcelle 170 renferment des habitats de zones humides possibles (156) ou très probables (484 et 170). On relève la présence de la reine des prés en bordure de la parcelle A170, cette plante domine les prairies humides abandonnées et les mégaphorbiaies. Celle-ci est accompagnée de laiches et de phragmites dans la haie.



Figure 5 : Localisation de Filipendula ulmaria (TEREO, 2024)

La parcelle 171 abrite une zone humide en état avancé d'atterrissement (envahissement par les ronciers de l'ancienne phragmitaie).



Photo 13 : Parcelle 156 ZH très probable



Photo 14 : Parcelle 484 ZH très probable



Photo 15 : Bordure de parcelle 170 avec carex, reine des prés et phragmites en fond



Carte 5: Contexte

Les parcelles 170, 508 et 169 sont occupées par des prairies bordées par une haie.



Photo 16: Parcelle 170 avec haie développée



Photo 17: Parcelles 508 et 169, exploitées en prés/prairies, avec traces de bétail

18 espèces ont été relevées lors de l'expertise (traces indirectes, vue ou chant). 10 sont protégées au niveau national et 1 espèce présente un statut de conservation défavorable au niveau national (le chardonneret élégant). Les oiseaux du cortège bocage ou forestier, y compris les espèces protégées, sont relativement communs. Ils bénéficient des habitats (haies et prairies ou espace boisé à proximité) favorables à leur cycle de développement.

La présence de zones humides (prairies, ruisselet et étangs) est propice au cortège des odonates, non observables en saison hivernale.

La présence de poissons dans l'étang limite fortement l'intérêt de la pièce d'eau pour les amphibiens. Les ruisselets dans la peupleraie sont favorables à la salamandre, bien qu'aucune larve n'ait été observée en mars 2025.

Tableau 3: Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil						
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		X			VU	NT
Oiseaux	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti		X			NT	
Oiseaux	<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier						
Oiseaux	<i>Corvus monedula</i> (Linnaeus, 1758)	Choucas des tours		X				
Oiseaux	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		X				
Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres		X				
Oiseaux	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes						
Oiseaux	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse		X				
Oiseaux	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière		X				
Oiseaux	<i>Phasianus colchicus</i> (Linnaeus, 1758)	Faisan de Colchide						
Oiseaux	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde						
Oiseaux	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		X				
Oiseaux	<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes		X				
Oiseaux	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon		X				
Oiseaux	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir						
Oiseaux	<i>Turdus philomelos</i> (C. L. Brehm, 1831)	Grive musicienne						
Plantes	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés, Spirée Ulmaire, Filipendule ulmaire						

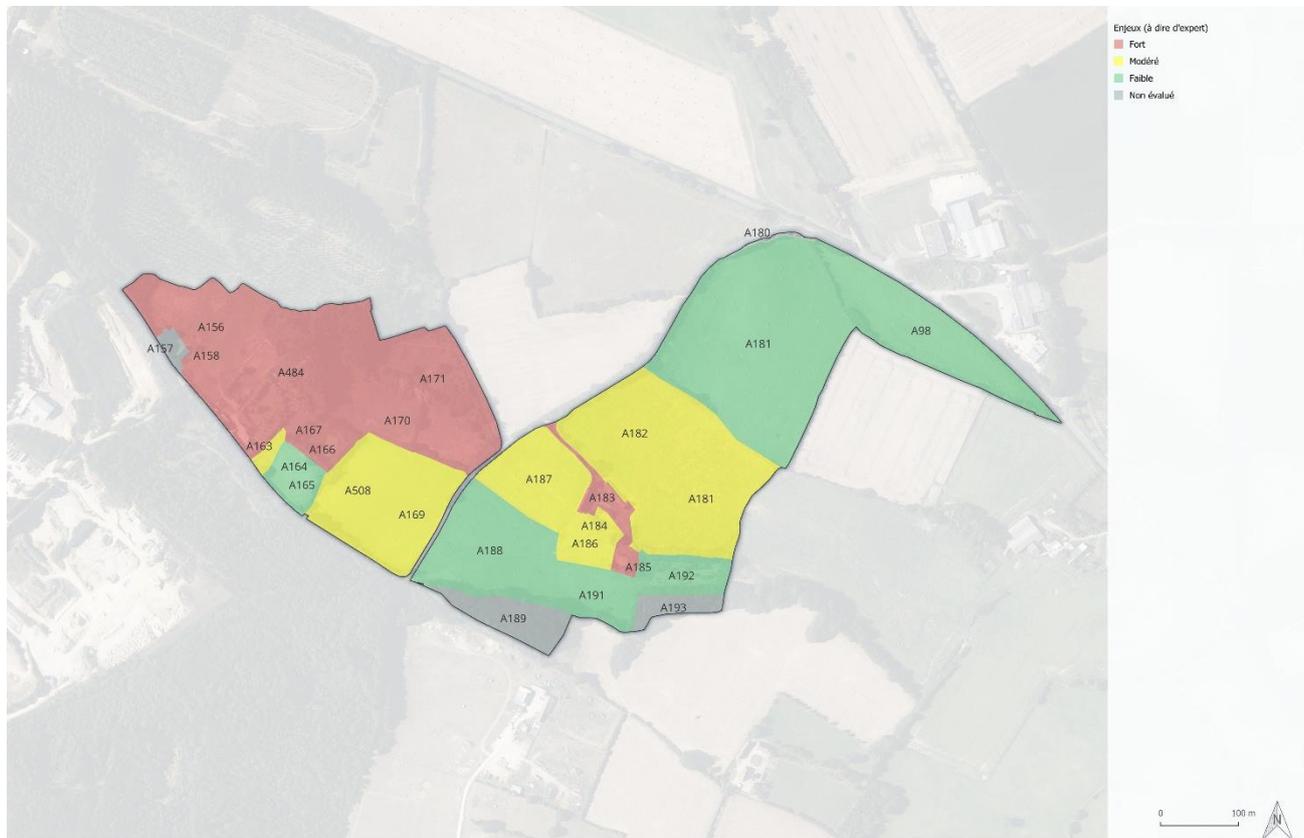




Carte 6: Localisation des observations naturalistes

Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

Sur ce secteur, les enjeux concernent surtout la préservation et restauration des zones humides, les parcelles potentiellement humides revêtent donc un enjeu fort également. Les prairies de pâture ou de fauche (au sud-est de l'ensemble) présentent un enjeu modéré à faible.



Carte 7: Enjeux

Avis sur pertinence boisement : La mesure prévue avec un reboisement d'un ilot central à cheval sur les parcelles 508 et 169 reste intéressante d'un point de vue écologique.

Pour les autres parcelles, le caractère humide en totalité ou en partie des surfaces ou la présence d'habitations justifient de les écarter pour un reboisement compensateur.



Figure 6: Parcelles pertinentes pour le reboisement

3.3 - Parcelle A350, A351, A352, A353, A354, A355, A356, A357, A358, A394

L'expertise a eu lieu les 4 décembre 2024 et un second passage le 7 février pour préciser certaines parcelles au nord.



Figure 7 : Localisation des parcelles A350, A351, A352, A353, A354, A355, A356, A357, A394

Ces parcelles sont contiguës à l'emprise du projet. La parcelle 352 est composée dans sa première partie dans pré pâturé par des chevaux. Elle est en ensuite en partie boisée avec des essences feuillues. Le fond de la parcelle semble être une zone humide, dominée par une cariçaie dense parsemée de chênes et de bouleaux. La mesure compensatoire envisage de boiser la clairière située au sud et ne concerne donc pas ce secteur de cariçaie.



Photo 18 : Mare naturelle boisée en fond de parcelle A352



Photo 19 : Cariçaie humide avec bouleaux

Les parcelles 353 et 354 sont très marquées par leur utilisation antérieure par un maraicher et une habitation. Elles sont en cours de fermeture et la 353 est en partie boisée avec des résineux. La parcelle 355 présente un faciès de friche rudérale, en cours de colonisation par des genêts. La parcelle semble assez thermophile et abrite des tas de branchages et de cailloux, habitats favorables aux reptiles dans lesquels ils vont chercher abri et places de chauffe.



Photo 20: Parcelles 353 /354, en partie ouvertes et boisées par des résineux



Photo 21: Parcelle 355, ouverte avec des abris pour petite faune



Photo 22: Bâtis parcelle 355



Photo 23: Bâtis parcelle 355



Photo 24: Parcelle 356, prairie de pâture



Photo 25: Caravane installée parcelle 356 derrière les arbres



Carte 8: Contexte

Les parcelles 394, 357 et 358 présentent des habitats de zones humides. La limite nord de la parcelle 352 montre une cariçaie sous bouleaux, habitat témoin d'une possible zone humide. Les parcelles 394 et 357 sont recouvertes d'une végétation hygrophile dense, majoritairement dominé par les phragmites. La parcelle 358 constitue la continuité de la 352, avec une cariçaie qui évolue vers une cladiaie (formation végétale hygrophile dominée par *Cladium mariscus*), habitat humide connu pour sa richesse en arthropodes.



Photo 26: Parcelle 357, fossé rempli d'eau au bord du marais



Photo 27: Parcelles 358 vers 357: densification de la végétation

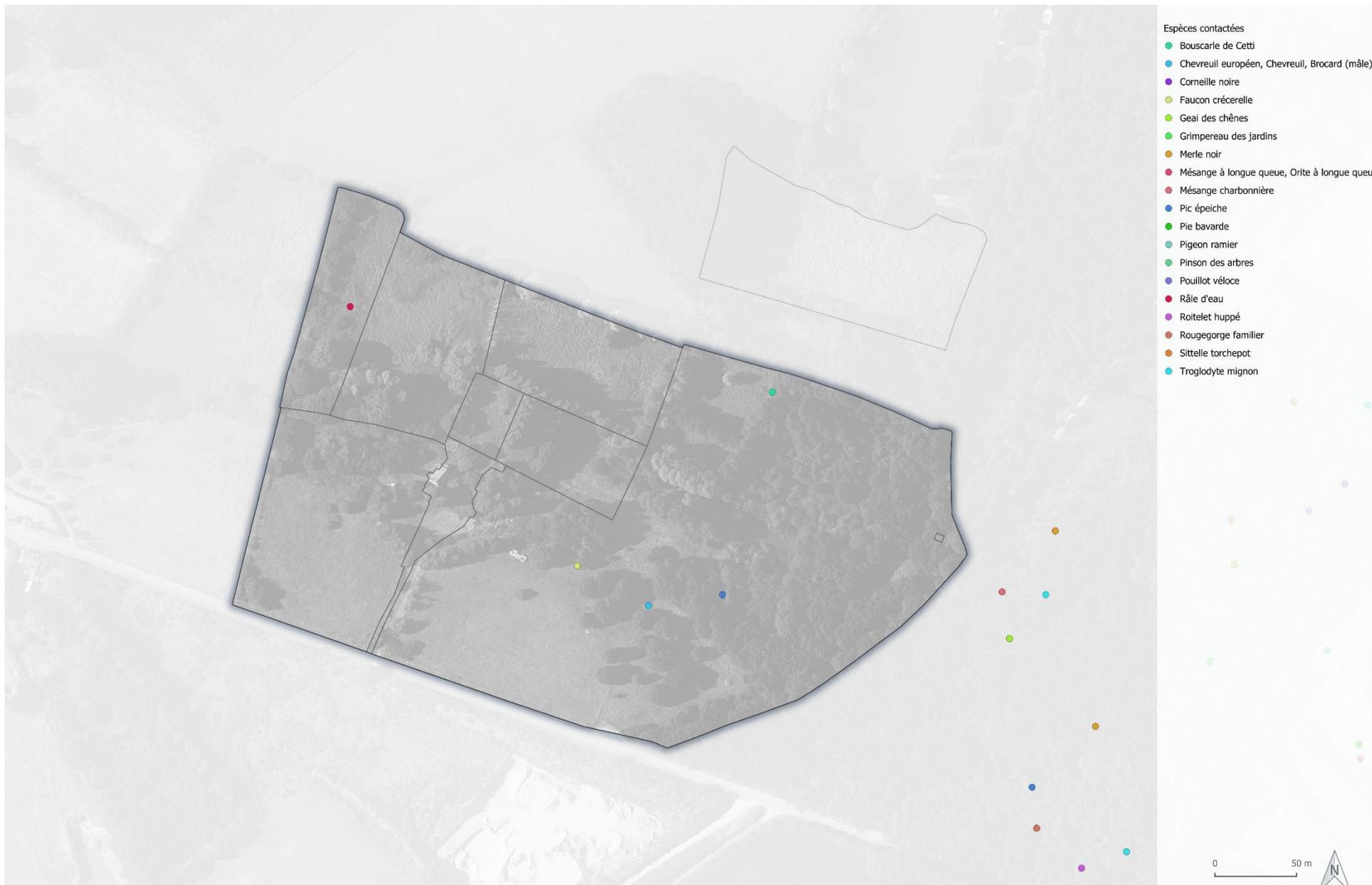


Photo 28: Parcelles A357 et A394 avec phragmitaie dense



Photo 29: Parcelle 358: habitats humides dominés par des Carex

5 espèces ont été relevées lors de l'expertise (traces, vue ou chant). 3 espèces sont protégées au niveau national. La bouscarle de Cetti fréquente les endroits humides à strate inférieure dense, riches en buissons (saules, ronciers, pruneliers, etc. le long des cours d'eau et plans d'eau, dans les marais, autour des rizières et autres cultures irriguées, en lisière de boisements humides (aulnaie-frênaie, peupleraie, ripisylves diverses). La phragmitaie est spécialement recherchée. La présence de l'eau libre est une constante. Le couvert arboré ne doit cependant pas être trop important. Elle est liée à la zone humide et au plan d'eau situé au nord de la parcelle. Le rôle d'eau est quant à lui une espèce inféodée aux zones humides à végétation dense comme les roselières. Sa présence (nidification probable) témoigne d'un habitat fonctionnel. Les deux autres espèces d'oiseaux appartiennent au cortège forestier.



Carte 9: Localisation des observations naturalistes

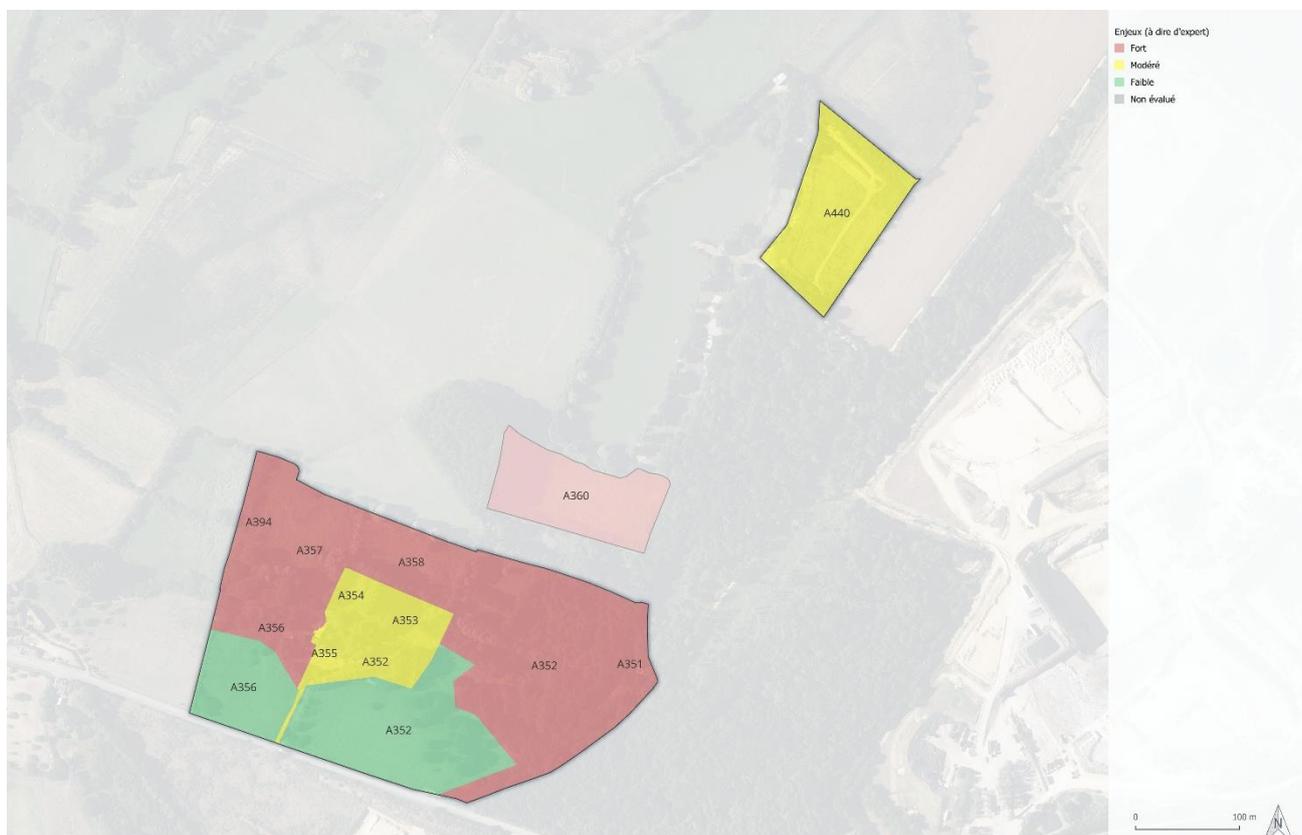
Tableau 4: Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil						
Oiseaux	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti		X			NT	
Oiseaux	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		X				
Oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle		X			NT	
Oiseaux	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	X				NT	



Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

L'ensemble des parcelles occupées par des zones humides avérées ou potentielles sont classées en enjeux forts, les friches autour de l'ancienne exploitation de maraichage en enjeu modéré avec cependant un intérêt écologique pour les reptiles. Les prairies de pâtures sont classées en enjeu faible.



Carte 10: Enjeux

Avis sur pertinence boisement : Le reboisement nous semble pertinent sur les parcelles 352, tel qu'il était prévu dans le dossier initial et 356 ; il permet un continuum plus dense des espaces boisés contigus. Ces parcelles sont cependant déjà partiellement boisées, et les plantations ne pourront se faire que sur une partie de celles-ci (2,55 ha).

Les parcelles 357, 358 et 394 présentant des habitats typiques de zones humides sont écartées pour une opération de boisement compensateur.

Les parcelles centrales 353 et 354 sont intéressantes en milieu de transition. Sur la parcelle 355, on observe des bâtis, tas de gravats, ... qui offrent un habitat favorable aux reptiles. Sur cette même parcelle, l'existence de bâti relativement ancien (photo 22) offre une grosse potentialité pour l'accueil des chiroptères en gîte d'été. Celles-ci peuvent effectivement profiter des combles et infructuosités qu'offrent les murs en pierre et le toit. Ce gîte s'inscrit de plus dans un contexte cohérent permettant la chasse (marais, prés et zones boisées) et le repos. Le garage situé à proximité offre bien moins de possibilités et pourra être détruit si besoin.



Figure 8: Parcelles pertinentes pour le reboisement

3.4 - Parcelles ZC 106 et 119 (devenu 121)

L'expertise a eu lieu le 6 février.



Ces deux parcelles accueillent actuellement un parc à cerfs qui sera démantelé fin 2025. Elles forment deux plateaux connectés par un talus relativement raide au niveau de la ligne boisée de la parcelle 106.

Le site a été exploité en carrière pour la construction de l'autoroute. Les prairies ont été plantées il y a plusieurs années au démarrage de l'activité et n'ont fait l'objet d'aucun traitement ou amélioration depuis. Des massifs de genêts étaient présents historiquement et ont disparu avec le piétinement des biches dans les enclos.

Les prairies sont pâturées.



Photo 30: Vue depuis le plateau bas au sud

La partie haute du plateau (ZC119) est marquée par une zone potentiellement humide, caractérisée par une végétation haute dominée par des joncs (*Juncus sp*). Nous n'avons pas pu lors de l'expertise examiner cette zone, car cela supposait rentrer dans les enclos. Sur photo satellite, cette zone est cependant visible et occupe une surface de 1,27 ha.



Figure 9 : zone humide potentielle dans le Parc aux cerfs (Parcelle ZC119)



Photo 31 : Vue du talus depuis la limite ouest du plateau aval



Photo 32 : Empreinte de sanglier



Photo 33 : Sentier au niveau du haut de talus

14 espèces ont été relevées lors de l'expertise (traces, vue ou chant). 9 espèces sont protégées au niveau national. La majorité des espèces appartiennent au cortège des espaces semi-ouverts à fermés, et profiteront d'un boisement sur le long terme. C'est notamment le cas d'espèces comme le pic noir qui apprécie des milieux forestiers pourvus de grands arbres dans lesquels il peut creuser ses loges. Il semble utiliser pour le moment les formations pourvues de grands arbres en bordure du parc et présentes sur la parcelle ZC106. Il est donc primordial de conserver ces grands arbres qui continueront à servir au cortège d'espèces en attendant la croissance des arbres plantés dans le cadre de la mesure compensatoire.

Les formations arbustives (ronciers et rosiers) présents sur le talus (Photo 31) peuvent également être conservés pour créer un effet lisière et se boiseront naturellement sans intervention. Ils pourront être utilisés par les espèces comme le chardonneret élégant qui apprécie cette végétation. Celui-ci ainsi que le verdier pourront continuer d'utiliser les milieux ouverts environnants pour se nourrir. On notera la présence intéressante d'un groupe de vanneaux huppés (plus d'une centaine d'individus) aperçus en vol, qui utilisent probablement les parcelles labourées ou zones humides aux alentours comme secteurs d'hivernage.

Tableau 5 : Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Oiseaux	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable		X				
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		X			VU	NT
Oiseaux	<i>Certhia brachydactyla</i> (C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins		X				
Oiseaux	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe		X			VU	NT
Oiseaux	<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier						
Oiseaux	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire						
Oiseaux	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue		X				
Oiseaux	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	X	X				
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		X				
Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres		X				
Oiseaux	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière		X				
Oiseaux	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Etourneau sansonnet						NT
Oiseaux	<i>Vanelus vanelus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé				VU		NT
Mammifères	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)	Sanglier						





Carte 12: Localisation des observations naturalistes

Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

La zone humide potentielle est classée en enjeu fort, ainsi que la bande arborée présente sur le talus qui sépare les deux plateaux. Les prairies de pâture sont classées en enjeu faible. Les espèces présentes sur le site sont relativement commune.



Carte 13: Enjeux

Avis sur pertinence boisement : Le boisement de ces parcelles nous semble pertinent ; il permet un continuum plus dense des espaces boisés contigus. Le pic noir, espèce forestière d'intérêt communautaire, bénéficiera de ce reboisement.

Il faudra cependant éviter la zone potentiellement humide. Les zones à boiser occupent une surface totale de 11,33 ha.



Figure 10: Parcelles pertinentes pour le reboisement

3.5 - Parcelle A 264

L'expertise a eu lieu les 4 décembre 2024.

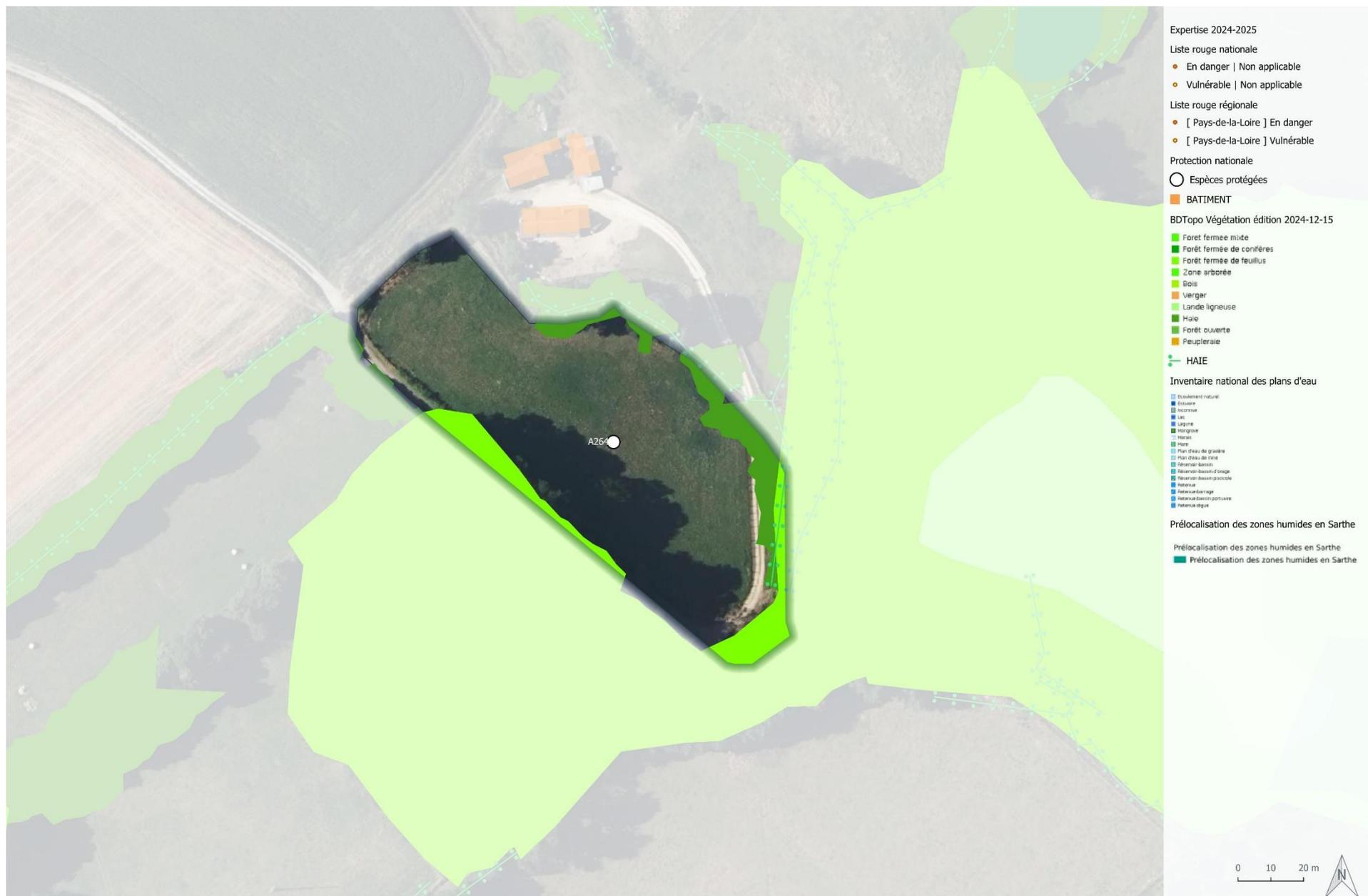


Figure 11 : Localisation de la parcelle A264

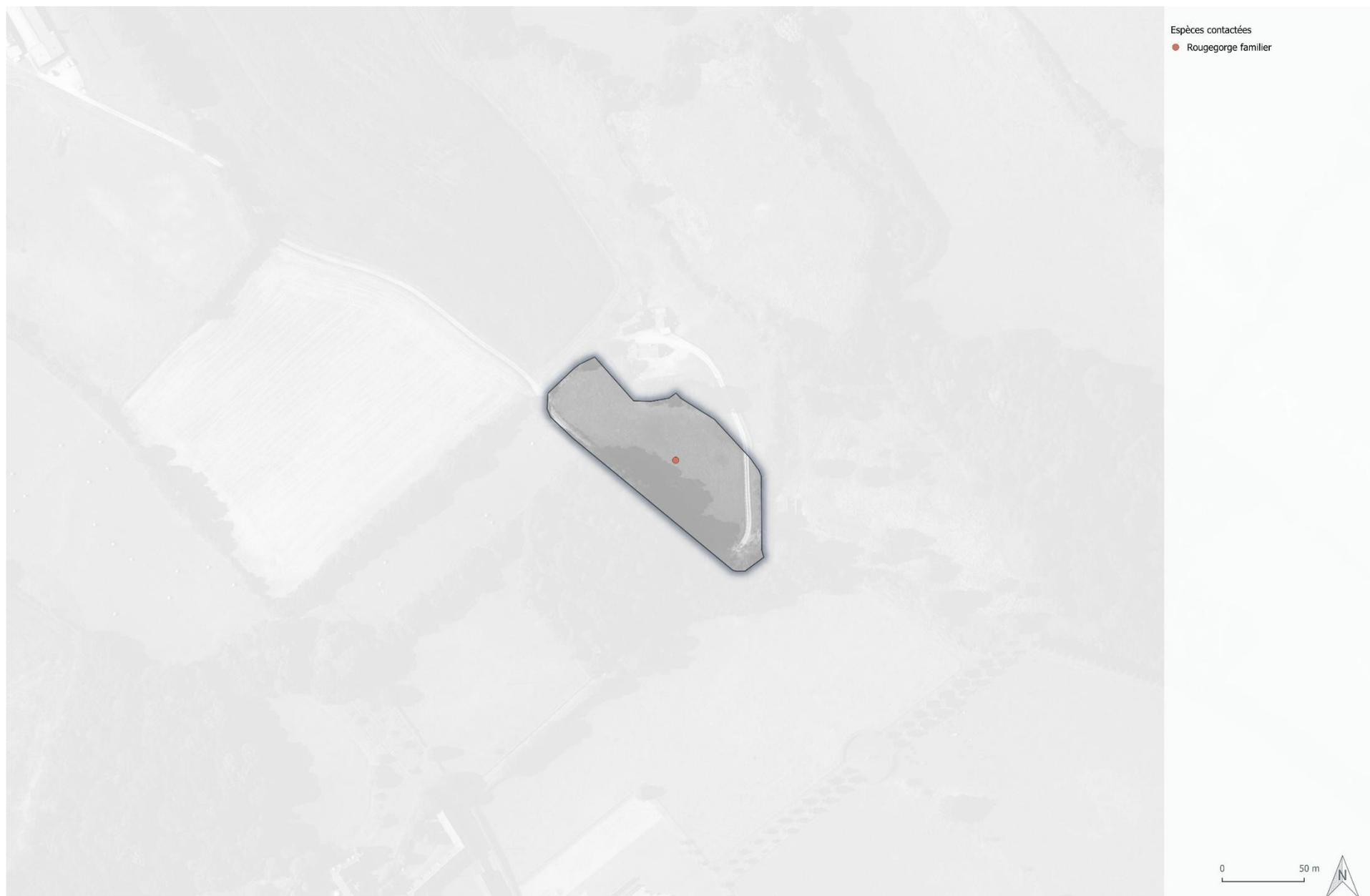


La parcelle est actuellement exploitée en prairie.
Elle borde un boisement existant intéressant.

Photo 34 : Vue générale du site



Carte 14: Contexte



Carte 15: Localisation des observations naturalistes

Une seule espèce a été contactée lors de l'expertise, relativement commune, bien que protégée au niveau national. Sa présence est liée au boisement contigu.

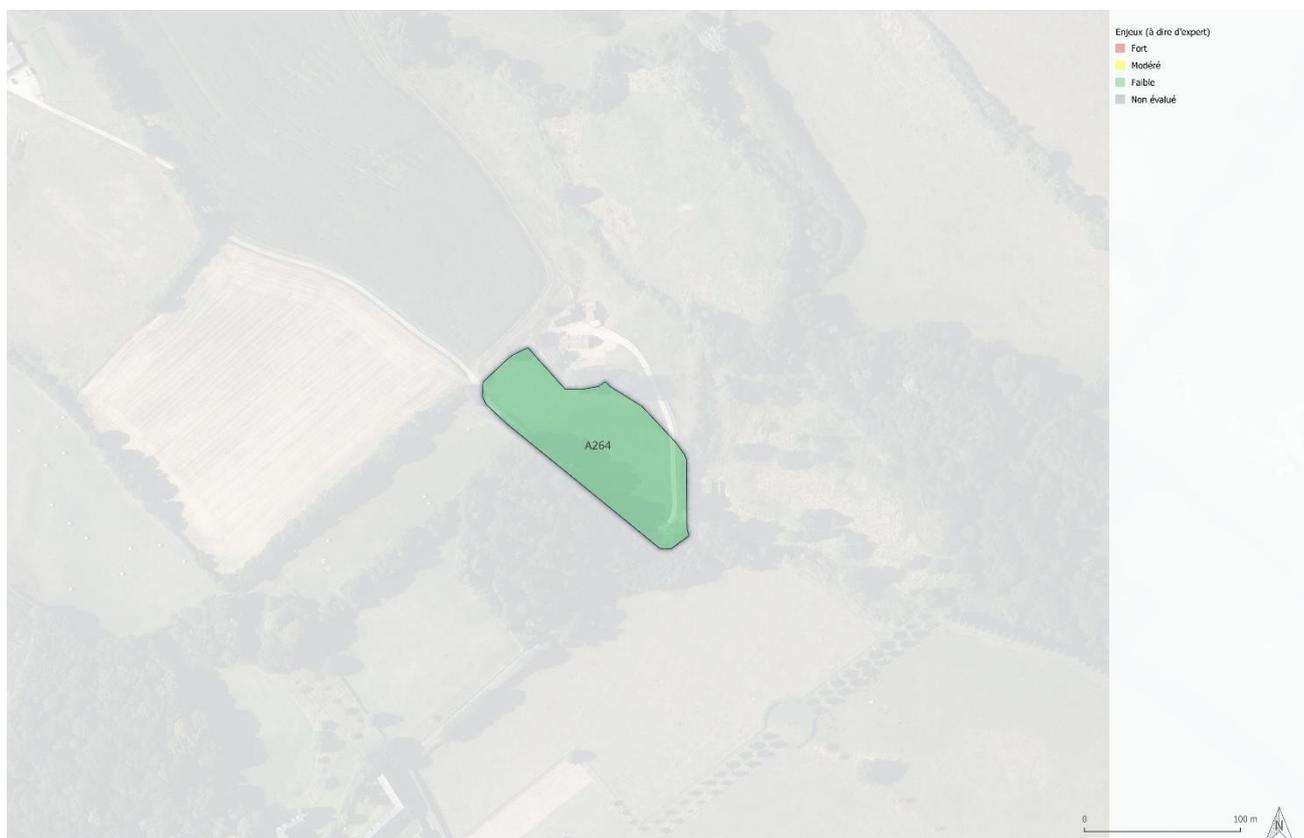
Tableau 6 : Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)</i>	Rougegorge familier		X				



Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

Cette parcelle, exploitée en fauche ou pâture est classée en enjeu faible.



Carte 16: Enjeux

Avis sur pertinence boisement: Le milieu présente peu d'intérêt écologique et fonctionnel. Le reboisement de cette parcelle permet d'étendre le boisement contigu existant en améliorant sa fonctionnalité écologique (habitat d'espèce et corridor). Le reboisement de cette parcelle sera favorable aux espèces du cortège forestier et notamment le rougegorge familier observé à proximité.



Figure 12 : Parcelles pertinentes pour le reboisement

3.6 - Parcelle A 440

L'expertise a eu lieu les 4 décembre 2024.



Figure 13: Localisation de la parcelle A440

Cette parcelle est caractérisée par un talus de remblais (matériaux d'extraction de l'étang ?) peu, voire pas entretenu. Une large piste carrossable fait le tour de la parcelle. L'accès est fermé par un portail en tôle pleine de 2 m de haut.

Le site est clôturé, cependant nous avons noté des empreintes de chevreuil, ce qui témoigne d'une certaine perméabilité à la grande faune.



Photo 35: Talus côté est



Photo 36: Clôture du site



Carte 17: Contexte

S'y développe une lande à genêts qui est colonisée par des bouleaux. On note également quelques buddleias de David (espèce exotique envahissante). Le plan d'eau se situe au pied du talus, côté ouest.



Photo 37: Développement de buddleia



Photo 38: Développement de buddleia



Photo 39: Genêts et bouleaux



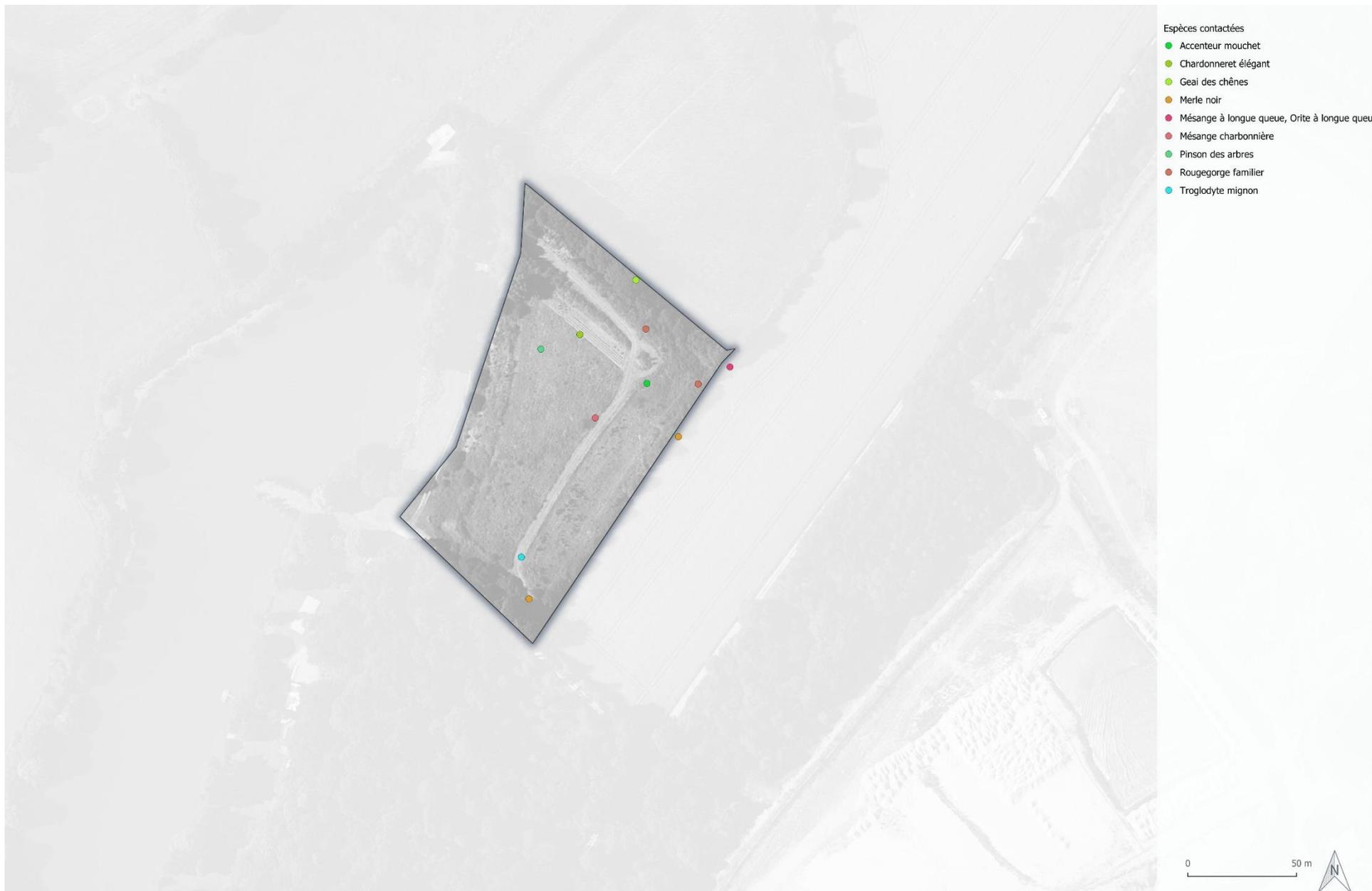
Photo 40: Genêts et bouleaux



Photo 41: Roncier et végétation dense



Photo 42: Talus côté ouest - Etang en contrebas



Carte 18: Localisation des observations naturalistes

9 espèces ont été contactées lors de l'expertise (traces indirectes, vue ou chant). 7 espèces sont protégées au niveau national et 1 espèce présente un statut de conservation défavorable au niveau national (le chardonneret élégant). Les oiseaux du cortège bocage ou forestier bénéficient des habitats (haies et prairies ou espace boisé à proximité) favorables à leur cycle de développement.

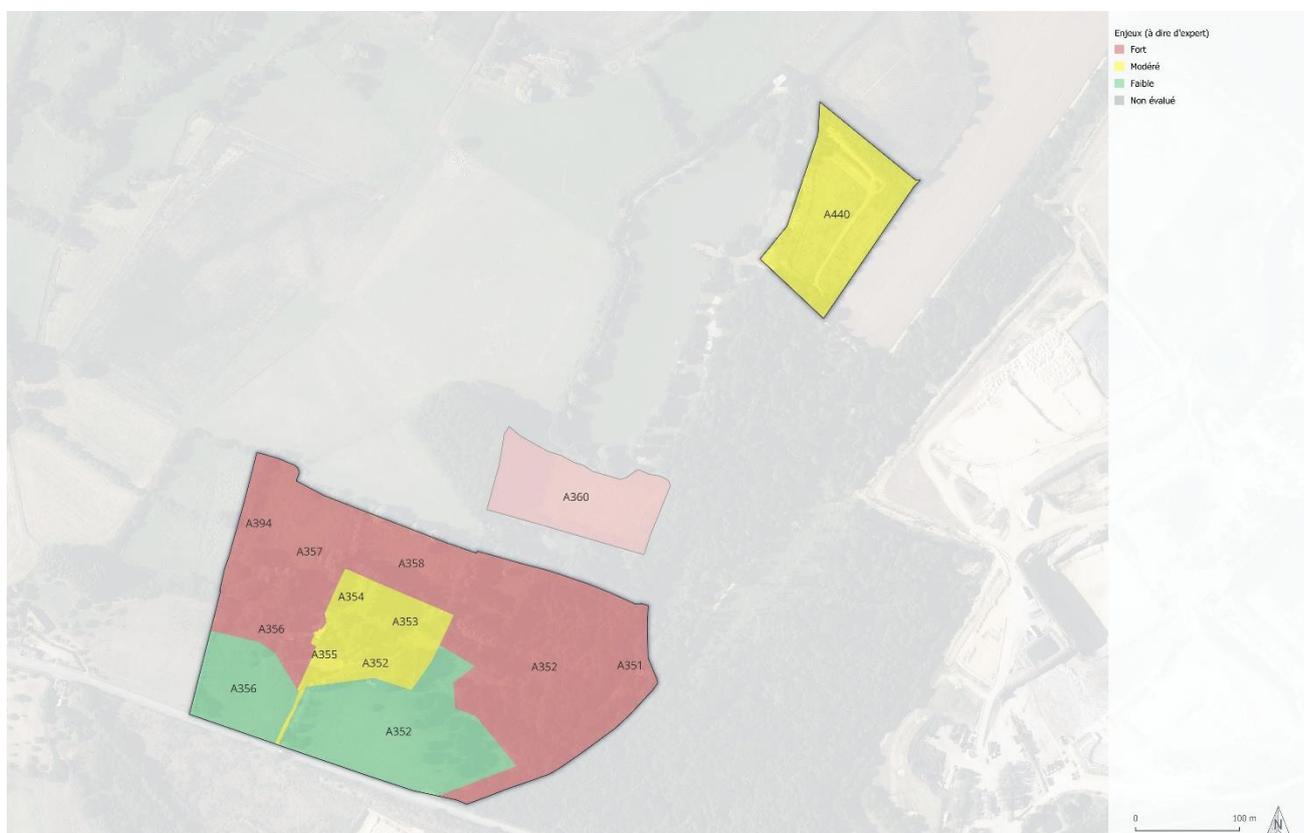
Tableau 7 : Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Oiseaux	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue		X				
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		X			VU	NT
	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		X				
	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres		X				
	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes						
	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière		X				
	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		X				
	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon		X				
	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir						



Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

L'enjeu de cette parcelle est modéré. Les espèces présentes sont relativement communes.



Carte 19: Enjeux

Avis sur pertinence boisement : La parcelle est en cours de fermeture. Le boisement de cette parcelle permet de densifier et d'augmenter l'espace boisé d'un seul tenant, favorable à la faune forestière.



Figure 14 : Parcelles pertinentes pour le reboisement

3.7 - Parcelles B211, B214, B215, B216, B217, B218, B220, B221, B223, B224, B229, B230, B231, B232

L'expertise a eu lieu les 5 décembre 2024 (durée 1h30) et un second passage le 6 février pour préciser certaines parcelles à l'ouest.

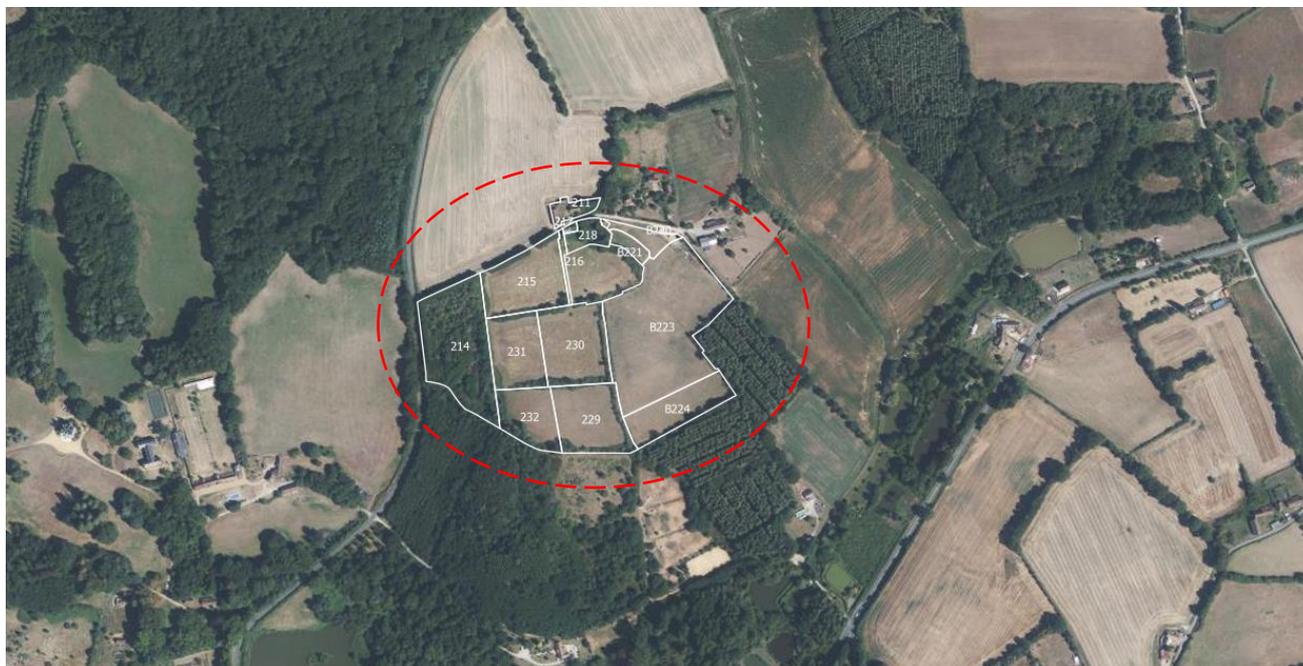


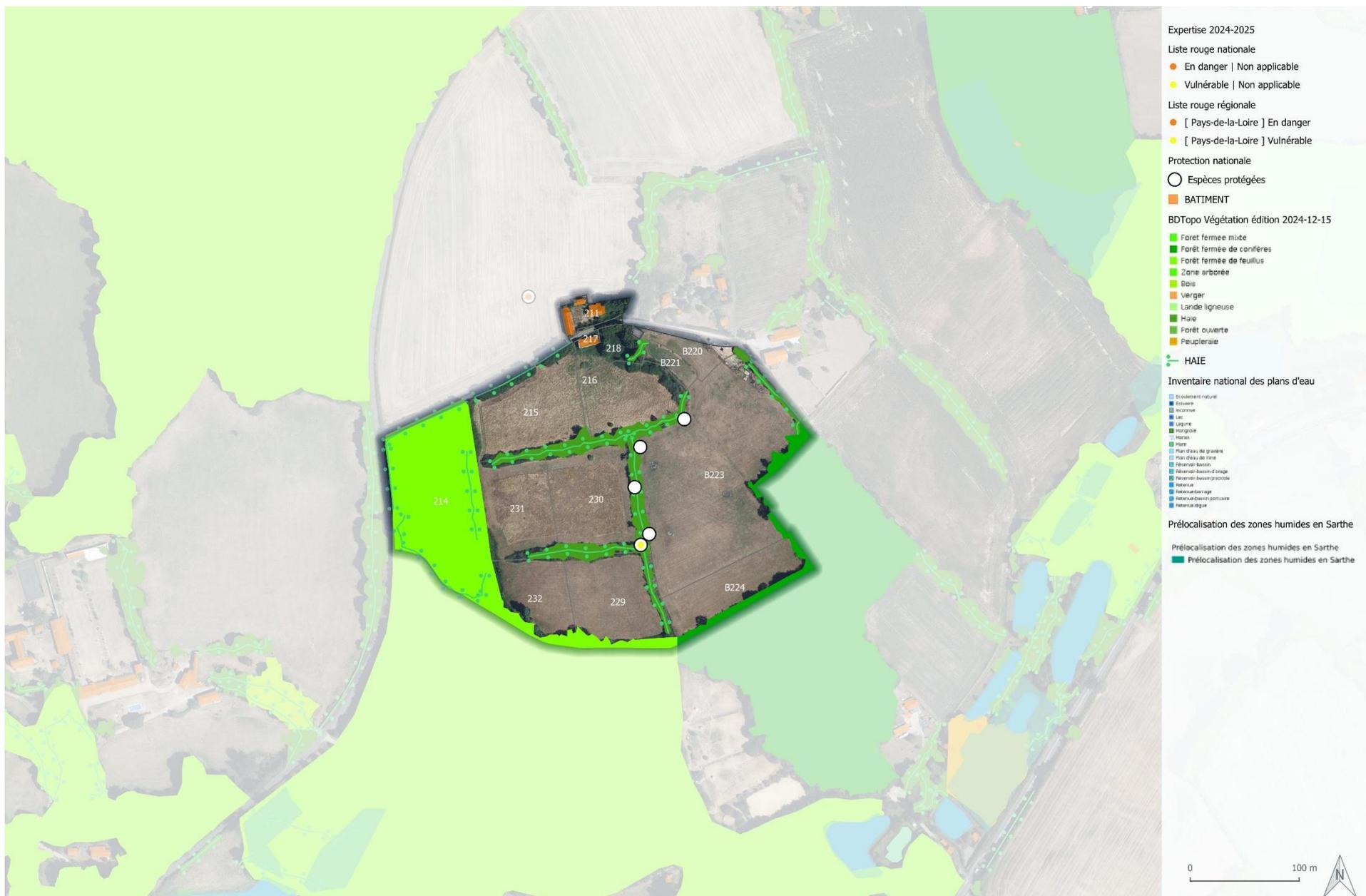
Figure 15 : Localisation des parcelles B211, B214, B215, B216, B217, B218, B220, B221, B223, B224, B229, B230, B231, B232

Ces parcelles constituent un ensemble prairial. Il est contigu, au sud-est, à une plantation de résineux offrant un faible intérêt écologique. Les parcelles 214 et 218 sont déjà boisées. Les parcelles 217 et 211 comportent des bâtiments. Les autres parcelles sont délimitées par des haies plus ou moins larges et stratifiées.



Photo 43, Photo 44 et Photo 45 : Vue des prairies bocagères

Les parcelles 215, 216, 229, 230, 231, et 232 forment une succession de prairies séparées par des haies comportant des arbres isolés, parfois mort sur pied. Ces singularités structurales peuvent offrir des supports de vie pour des coléoptères patrimoniaux comme le pique-prune (*Osmoderma eremita*). Ce coléoptère profite en effet d'arbres âgés à grandes cavités qui va venir accueillir les larves saproxylophages. A l'origine forestier, on le retrouve de nos jours près des parcelles agricoles (prairies ou pâtures) qui comportent de grands arbres dans les haies. D'autres espèces plus communes, comme le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) peuvent également profiter de cette structuration du paysage. Les arbres isolés repérés peuvent aussi servir de postes de guet ou de chants pour les oiseaux, par exemple pour le gros bec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*) contacté sur un de ces arbres.



Carte 20: Contexte



Photo 46: arbre à cavité



Photo 47: parcelle 214 boisée



Photo 48: haie séparant les parcelles

9 espèces ont été contactées lors de l'expertise (traces indirectes, vue ou chant). 4 espèces sont protégées au niveau national et 2 espèces présente un statut de conservation défavorable au niveau national (le chardonneret élégant et le pipit farlouse).

Le pipit farlouse a été contacté dans sa phase d'hivernant, ce qui ne préjuge pas de sa présence en période de nidification. Le pipit farlouse est un oiseau des milieux humides ouverts à semi-ouverts. On le trouve ainsi dans les prairies de fauche des vallées alluviales, les grands marais de l'intérieur, les landes, les tourbières, les pâtures humides, les jachères, et localement les prairies mésotrophes non fauchées, les clairières forestières, etc. En hiver, il fréquente les mêmes milieux mais aussi beaucoup tous les espaces agricoles. Les autres oiseaux du cortège bocage ou forestier bénéficient des habitats (haies et prairies ou espace boisé à proximité) favorables à leur cycle de développement. Les oiseaux du cortège bocage ou forestier bénéficient des habitats (haies et prairies ou espace boisé à proximité) favorables à leur cycle de développement.

Tableau 8: Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Mammifères	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)	Sanglier						
Oiseaux	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse		X			VU	EN
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		X			VU	NT
Oiseaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux		X				
Oiseaux	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire						
Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres		X				
Oiseaux	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes						
Oiseaux	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir						
Oiseaux	<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Grive draine						

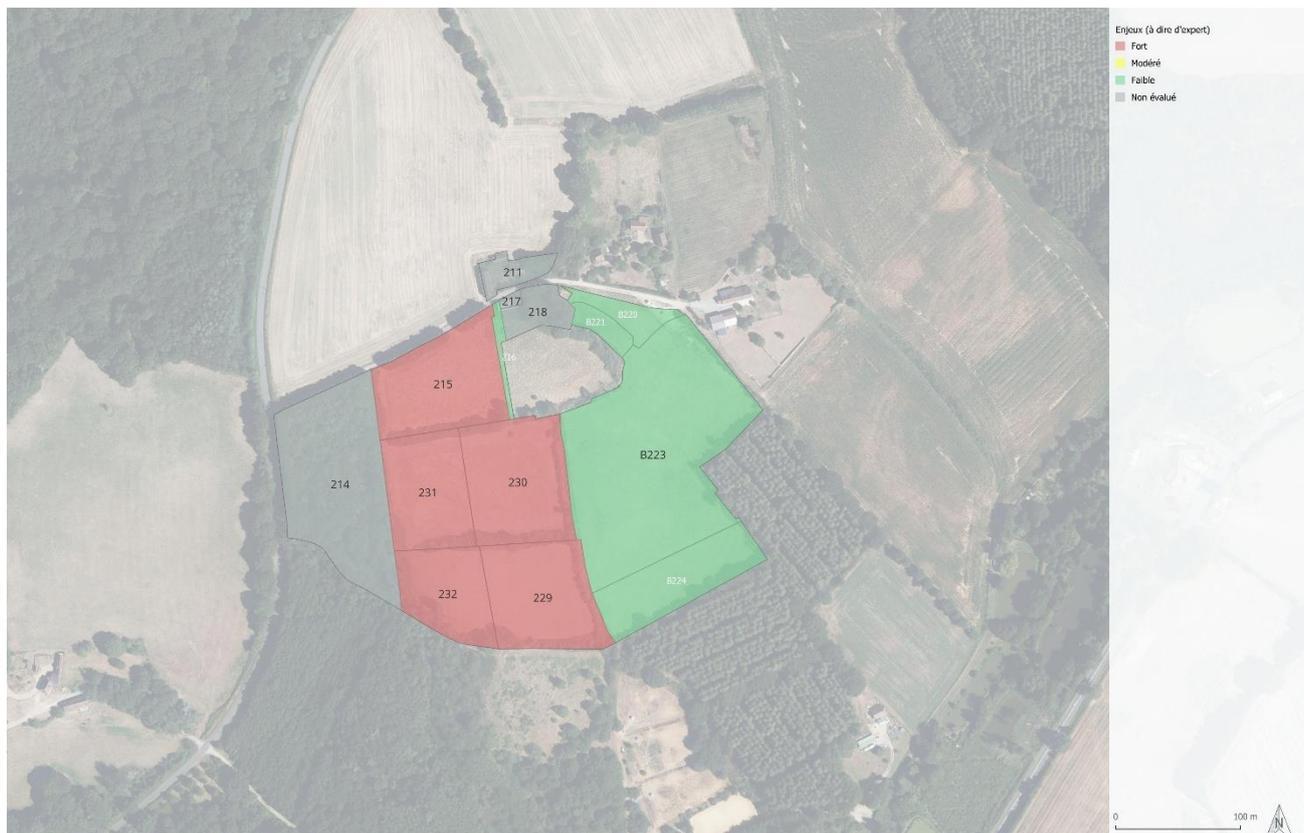




Carte 21 : Localisation des observations naturalistes

Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

L'ensemble bocager présente un potentiel fonctionnel pour plusieurs groupes faunistiques et est classé en enjeu fort à la fois au regard des fonctionnalités habitationnelles et en raison de la présence du pipit farlouse en position d'hivernant, possiblement nicheur. La grande prairie à l'est est très homogène et constitue un faible enjeu pour la faune.



Carte 22: Enjeux

Avis sur pertinence boisement : En premier avis, reboisement possible en continuité de la plantation de résineux (parcelle 224, 223, 221 et 220) et en préservant les haies bocagères, pour un total de 2,90ha.

Pour l'ensemble 215, 216, 231, 230, 232 et 229 la structure du bocage telle qu'elle existe aujourd'hui est très favorable à la biodiversité des milieux ouverts (groupe reptiles, insectes, oiseaux, mammifères). Les haies bocagères présentent une structure particulièrement intéressante (épaisseur et stratification). Nous préconisons de ne pas boiser ces parcelles pour garder une mosaïque d'habitats fonctionnelle.



Figure 16: Parcelles pertinentes pour le reboisement

3.8 - Parcelle B 507

L'expertise a eu lieu les 5 décembre 2024 et un second passage le 6 février.



Figure 17 : Localisation de la parcelle B507

Cette parcelle exploitée en prairie (fauche et/ou pâture) est contiguë à une chênaie de grand intérêt écologique à la fois par sa superficie et par la présence de nombreux arbres de gros diamètres. Nous avons rencontré peu de boisements de cet intérêt en parcourant le territoire.

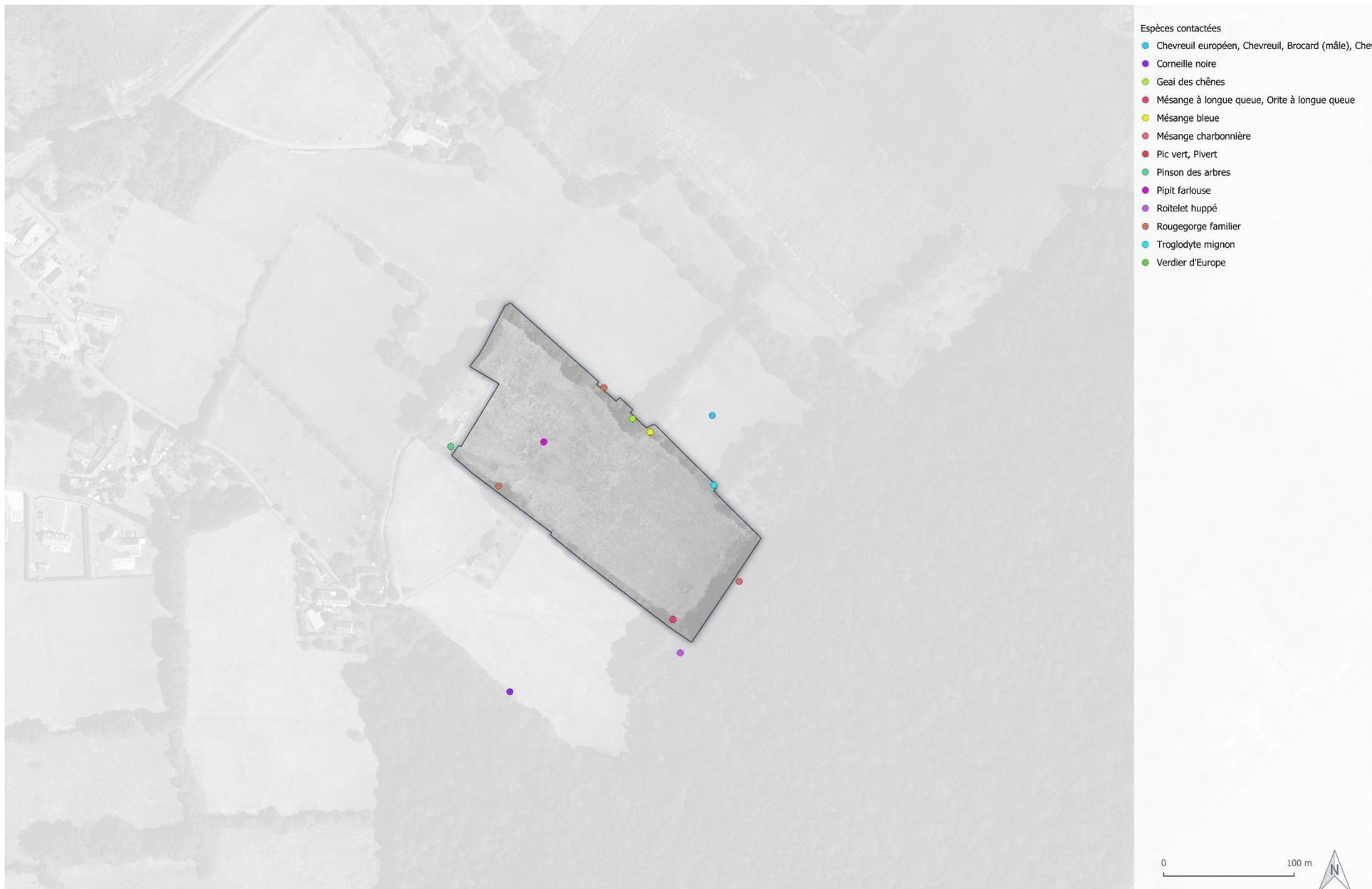
Elle est ceinturée par une haie sur l'ensemble de son périmètre. Cette haie contient des chênes de gros diamètres à préserver.



Photo 49 : Vue parcelle 507 avec la chênaie en fond



Carte 23: Contexte



Carte 24 : Localisation des observations naturalistes

13 espèces ont été contactées lors de l'expertise (traces indirectes, vue ou chant). 10 espèces sont protégées au niveau national et 1 espèce présente un statut de conservation défavorable au niveau régional (le pipit farlouse). Les autres espèces sont relativement communes appartenant au cortège forestier ou bocager.

Le pipit farlouse a été contacté dans sa phase d'hivernant, ce qui ne préjuge pas de sa présence en période de nidification. Le pipit farlouse est un oiseau des milieux humides ouverts à semi-ouverts. On le trouve ainsi dans les prairies de fauche des vallées alluviales, les grands marais de l'intérieur, les landes, les tourbières, les pâtures humides, les jachères, et localement les prairies mésotrophes non fauchées, les clairières forestières, etc. En hiver, il fréquente les mêmes milieux mais aussi beaucoup tous les espaces agricoles. Les autres oiseaux du cortège bocage ou forestier bénéficient des habitats (haies et prairies ou espace boisé à proximité) favorables à leur cycle de développement. Cette parcelle est utilisée en période hivernale par cette espèce, les conditions pour sa nidification ne sont pas optimales.

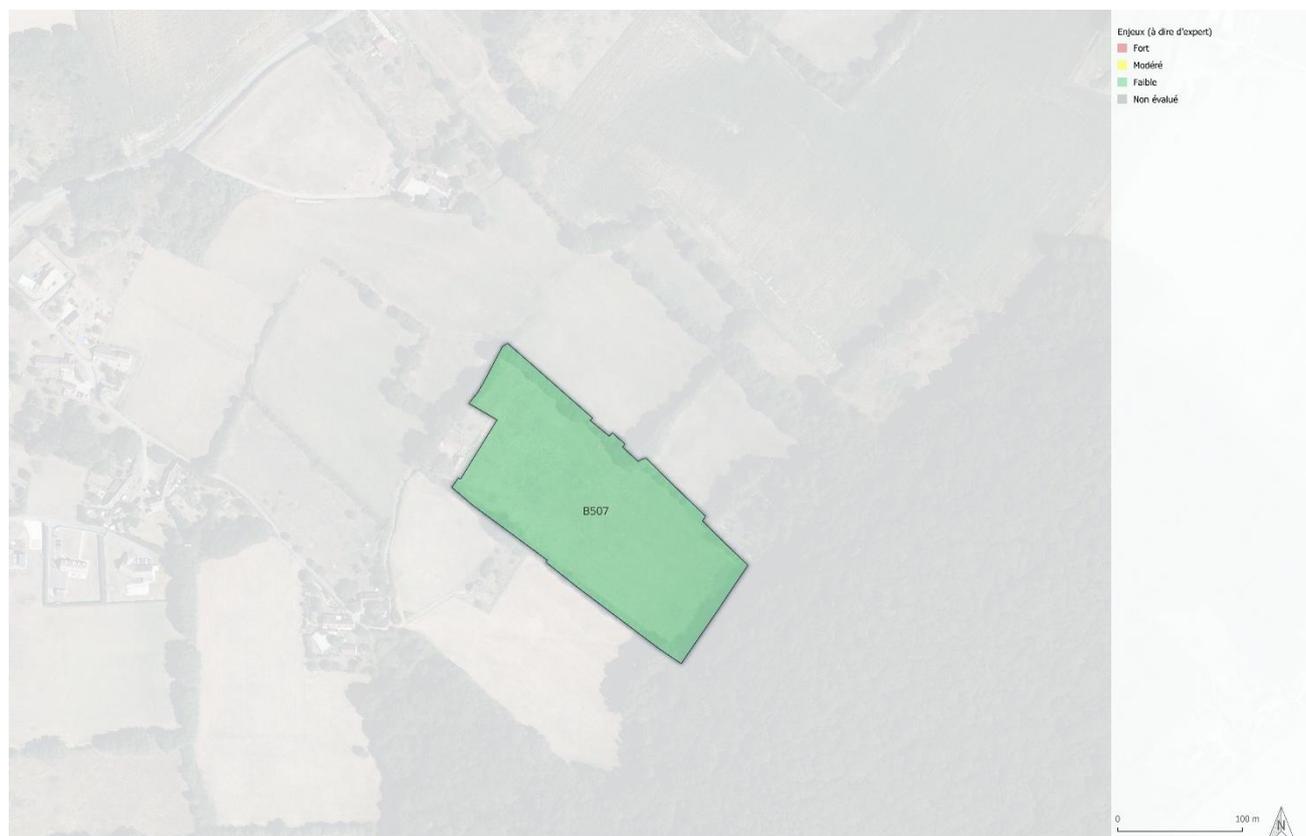
Tableau 9 : Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil						
Oiseaux	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue		X				
Oiseaux	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse		X			VU	EN
Oiseaux	<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe		X				
Oiseaux	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire						
Oiseaux	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue		X				
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		X				
Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres		X				
Oiseaux	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes						
Oiseaux	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière		X				
Oiseaux	<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Pic vert, pivert		X				
Oiseaux	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé		X			NT	
Oiseaux	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon		X				



Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

L'absence d'habitats favorables à la nidification du pipit farlouse ne nous a pas amené à relever l'enjeu de cette parcelle.



Carte 25: Enjeux

Avis sur pertinence boisement : Le boisement de cette parcelle est envisageable en maintenant les haies existantes.



Figure 18: Parcelles pertinentes pour le reboisement

3.9 - Parcelles C73, C74, C75, C108, C432, C627

L'expertise a eu lieu les 5 décembre 2024.



Figure 19 : Localisation des parcelles C73, C74, C75, C108, C432 et C627

Ces parcelles forment un ensemble exploité en agriculture. Les parcelles C627, C108 (en partie) et C432 sont cultivées. Les parcelles C73, C74 et C75 sont quant à elles exploitées en prairies naturelles, en fauche tardive ou précoce selon le contexte annuel. L'ensemble est délimité par une haie arborée et arbustive relativement fournie.



Photo 50 : Vue globale de parcelles



Photo 51 : Structure des haies avec de vieux chênes

La partie non cultivée de la parcelle C108 contient plusieurs vieux chênes taillés en têtards, très favorables au développement d'espèces de coléoptères patrimoniaux. Dans plusieurs d'entre eux ont été identifiés des témoins de la présence du grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée et d'intérêt communautaire. Ces témoins se présentent sous la forme de trous sur le tronc de l'arbre, signe de l'émergence des adultes après leur développement larvaire et nymphale à l'intérieur de l'arbre. Les chênes ou autres feuillus taillés en têtards et intégrés à une structure bocagère sont également particulièrement favorables pour le groupe des chiroptères. Ils peuvent effectivement constituer des abris estivaux (cavité et infructuosités de l'écorce) et constituent un linéaire permettant le déplacement et le transit des animaux entre leurs lieux de repos et de chasse. Cette parcelle accueille également des tas de vieux bois très favorables aux reptiles.



Carte 26: Contexte

Les prairies apparemment naturelles des parcelles C73,74 et 75 sont aussi intéressantes et peuvent accueillir des espèces de milieux ouverts comme l'alouette des champs si fauchées tardivement, ou fournir les ressources nécessaires au cycle de développement de nombreux lépidoptères ou oiseaux du milieu bocager (granivores comme le chardonneret élégant ou le serin cini).



Photo 52 : Vue des cavités, témoins de la présence de grand capricorne

12 espèces ont été contactées lors de l'expertise (traces indirectes, vue ou chant). 9 espèces sont protégées au niveau national et 1 espèce présente un statut de conservation défavorable au niveau mondial, le grand capricorne. Ce dernier est une espèce d'intérêt communautaire également.

Les autres oiseaux du cortège bocager ou forestier, relativement communes, bénéficient des habitats (haies et prairies ou espace boisé à proximité) favorables à leur cycle de développement.

Tableau 10 : Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Insectes	<i>Cerambyx cerdo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Capricorne	X	X	VU	NT		
Oiseaux	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue		X				
Oiseaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux		X				
Oiseaux	<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier						
Oiseaux	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue		X				
Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres		X				
Oiseaux	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes						
Oiseaux	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce		X				
Oiseaux	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau		X				
Oiseaux	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé		X			NT	
Oiseaux	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon		X				
Oiseaux	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir						

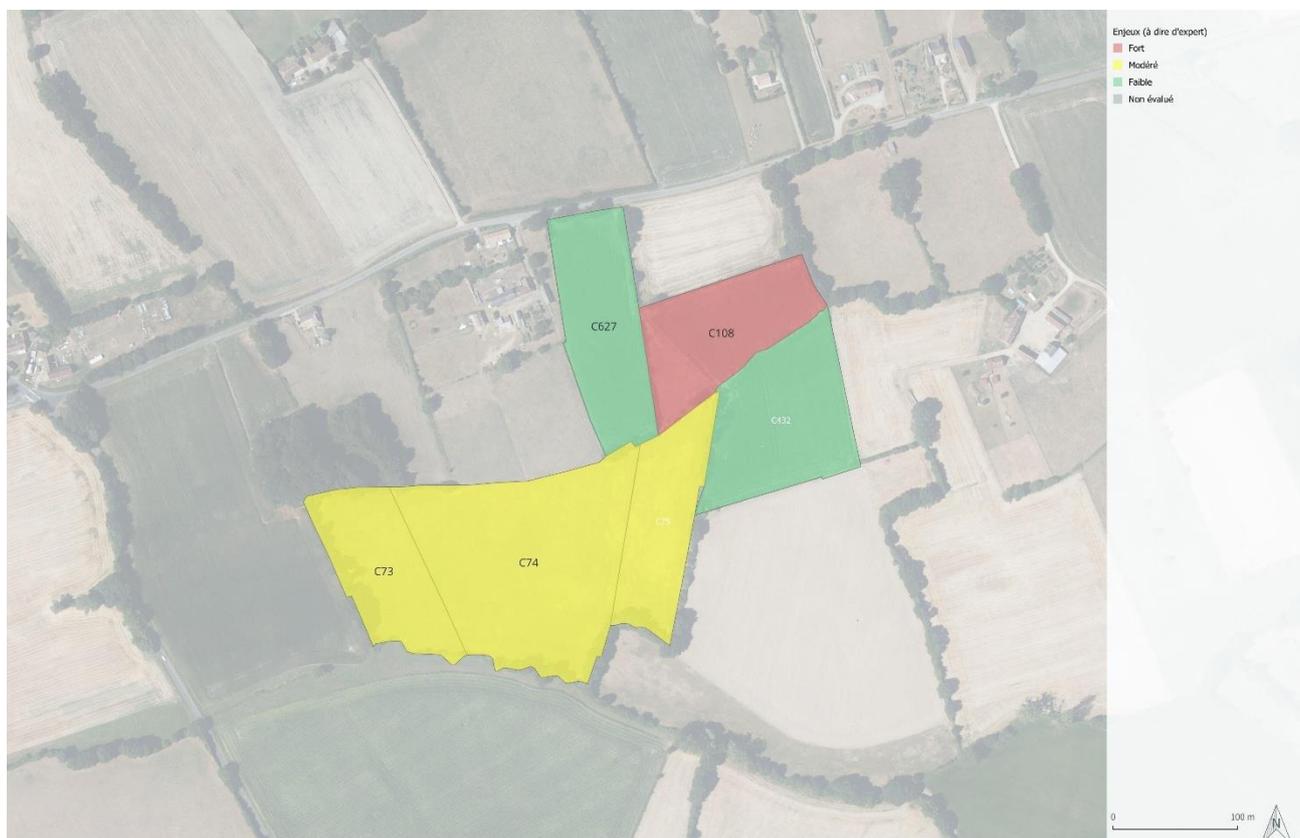




Carte 27: Localisation des observations naturalistes

Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

Les arbres de haie de la parcelle 108 abritant le grand capricorne constituent un enjeu fort sur cet ensemble. L'ensemble prairial pouvant être favorable aux insectes, notamment les papillons est classé en enjeu modéré. Les parcelles 627 et 432, cultivées, sont moins attractives et classées en enjeu faible.



Carte 28: Enjeux

Avis sur pertinence boisement : La présence d'u grand capricorne dans les arbres de haie périphérique appelle une attention particulière sur la parcelle 108. Elle est donc écartée des parcelles compatibles au reboisement.

Les parcelles 627 et 432 ne présentent pas de fortes sensibilités écologiques et pourraient être reboisées.

Pour les parcelles 73, 74 et 75, nous préconisons de garder les espaces ouverts ou semi-ouverts avec la possibilité de planter des arbres en bosquets pour densifier le réseau de haies.

Cependant, ces parcelles seraient en conventionnement pour un éventuel reboisement et le maître d'ouvrage ne sera pas en mesure de vérifier que les enjeux portant sur le grand capricorne soient respectés. Pour cette raison, nous préconisons de ne pas retenir cet ensemble pour une compensation boisement.

3.10 - Parcelles C221, C222 et C226

L'expertise a eu lieu le 7 février.



Les parcelles C226, C221 et C222 sont exploitées en prairies de fauche. Elles semblent avoir un caractère humide, notamment apporté par le débordement du ruisseau qui sépare les parcelles C221 et C222, et probablement une nappe affleurante. Ces parcelles se situent également en fond de vallon et peuvent recevoir les eaux de ruissellement. Une végétation caractéristique se développe et vient confirmer l'aspect humide des parcelles. On retrouvera notamment des aulnes glutineux en ripisylve du ruisseau, ainsi que des phragmites et carex sur la strate herbacée des prairies.



Photo 53: Débordement du ruisseau entre la 221 et la 222



Photo 54: Aulnes en ripisylve

Lors de l'expertise, le sol des parcelles était saturé d'eau avec de la stagnation en surface. Ces zones d'eau temporaires constituent des zones favorables à la reproduction d'espèces d'amphibiens protégés, comme la grenouille rousse (*Rana temporaria*) ou le crapaud calamite (*Epidalea calamita*). Selon le faciès des prairies humides, elles peuvent également constituer des espaces favorables au développement d'insectes du groupe des odonates ou des lépidoptères. Des arbres morts ou étêtés sont particulièrement intéressants dans les haies qui séparent la 221 et la 222.



Carte 29: Contexte



Photos 55 et 56: Parcelle 222 qui présente de l'eau en surface et formations à phragmites

La parcelle 226 est moins marquée par le caractère humide (peu d'eau stagnante, couche herbacée composée de graminées non-phragmites). Sa proximité avec les autres parcelles permet cependant de l'inclure dans la zone humide potentielle.



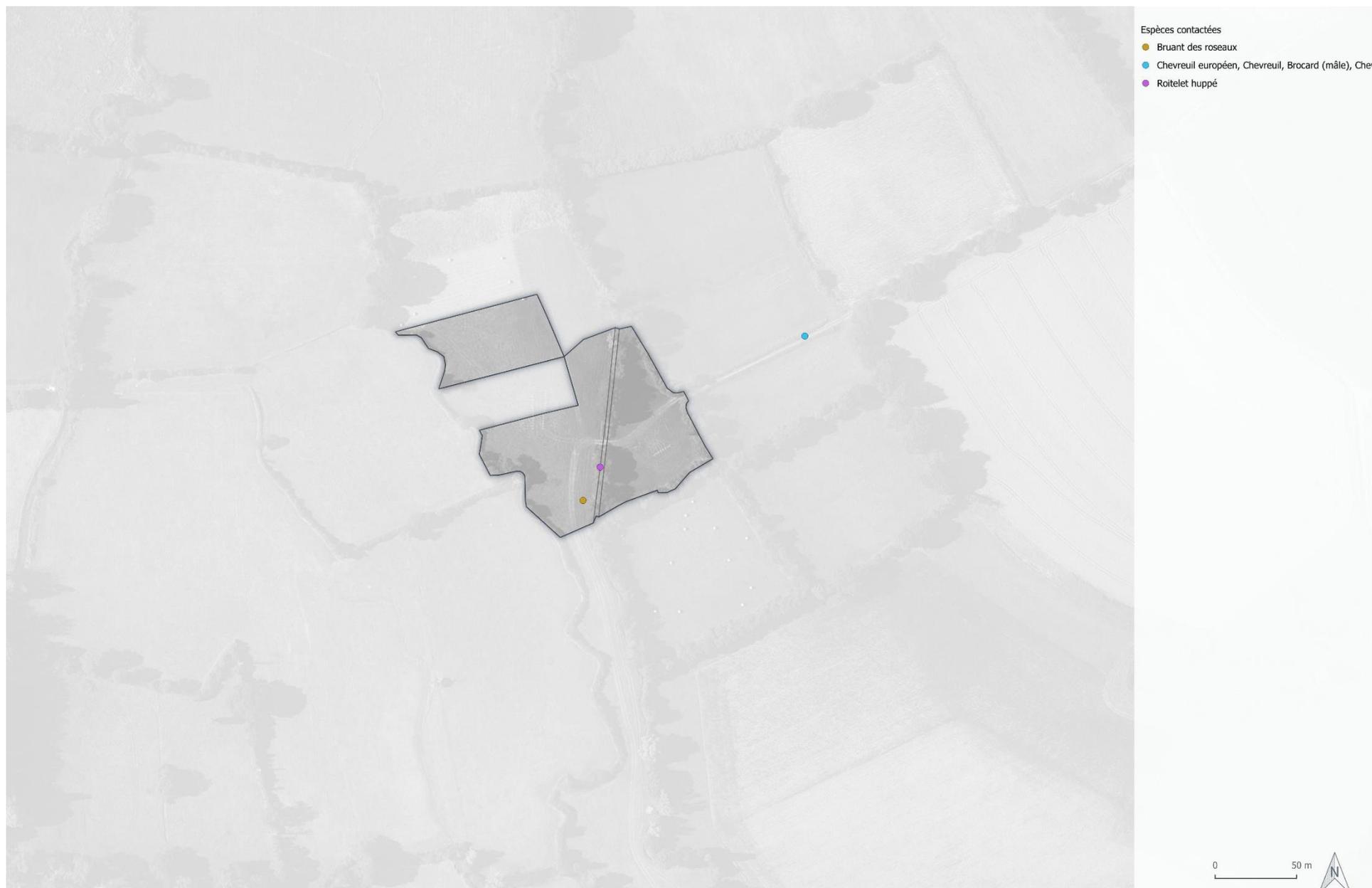
Photo 57, 58, 59: Eléments de la parcelle 221 : ruisseau, arbres étêtés, ripisylve et prairie



Photo 60: Formation à carex en face de la 226



Photo 61: Prairie de la 226



Carte 30: Localisation des observations naturalistes

3 espèces ont été contactées lors de l'expertise (traces indirectes, vue ou chant). 2 espèces sont protégées au niveau national. On remarquera la présence du bruant des roseaux, dont le statut est défavorable nationalement (danger d'extinction). Celui-ci fréquente une gamme variée de zones humides pour son développement : roselières, formations à saules, prairies humides, fourrés humides... Il semble trouver des conditions favorables dans les haies et les roselières qui se développent sur les parcelles. Le roitelet huppé a été repéré dans la ripisylve mais n'est pas spécifiquement inféodé à cet habitat.

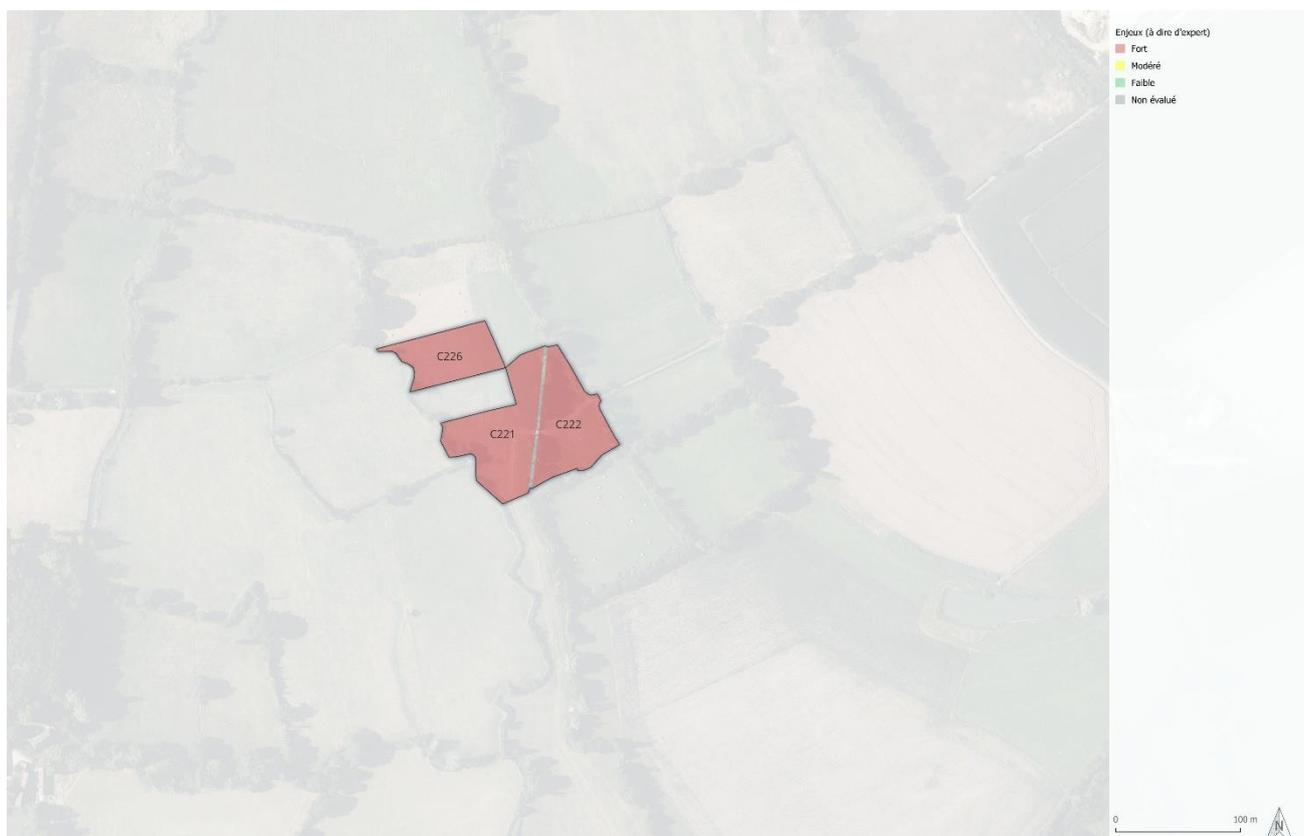
Tableau 11 : Liste des espèces contactées lors de l'expertise (TEREO, 2024)

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Intérêt communautaire	Protection nationale	Liste rouge			
					Monde	Europe	France	Région
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil d'Europe						
Oiseaux	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé		X			NT	
Oiseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux		X			EN	NT



Les enjeux sont évalués à dire d'expert en tenant des comptes des critères liés à la fonctionnalité des milieux pour l'accomplissement des cycles biologiques des espèces avérées ou potentielles et/ou à la présence d'espèces remarquables. La potentialité d'une zone humide a également été prise en compte.

Sur cet ensemble, le caractère humide des parcelles, ainsi que la présence du bruant des roseaux entraîne le classement en fort enjeu.



Carte 31 : Enjeux

Avis sur pertinence boisement : Le caractère à priori humide de ces parcelles les exclut de toute opération de reboisement.

4 - RECAPITULATIF

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend les surfaces (mesures SIG) de toutes les parcelles expertisées et pertinentes pour un boisement. Sur un total de 44,332 ha disponibles, seuls 32,4816 semblent indiqués au vu des contraintes écologiques.

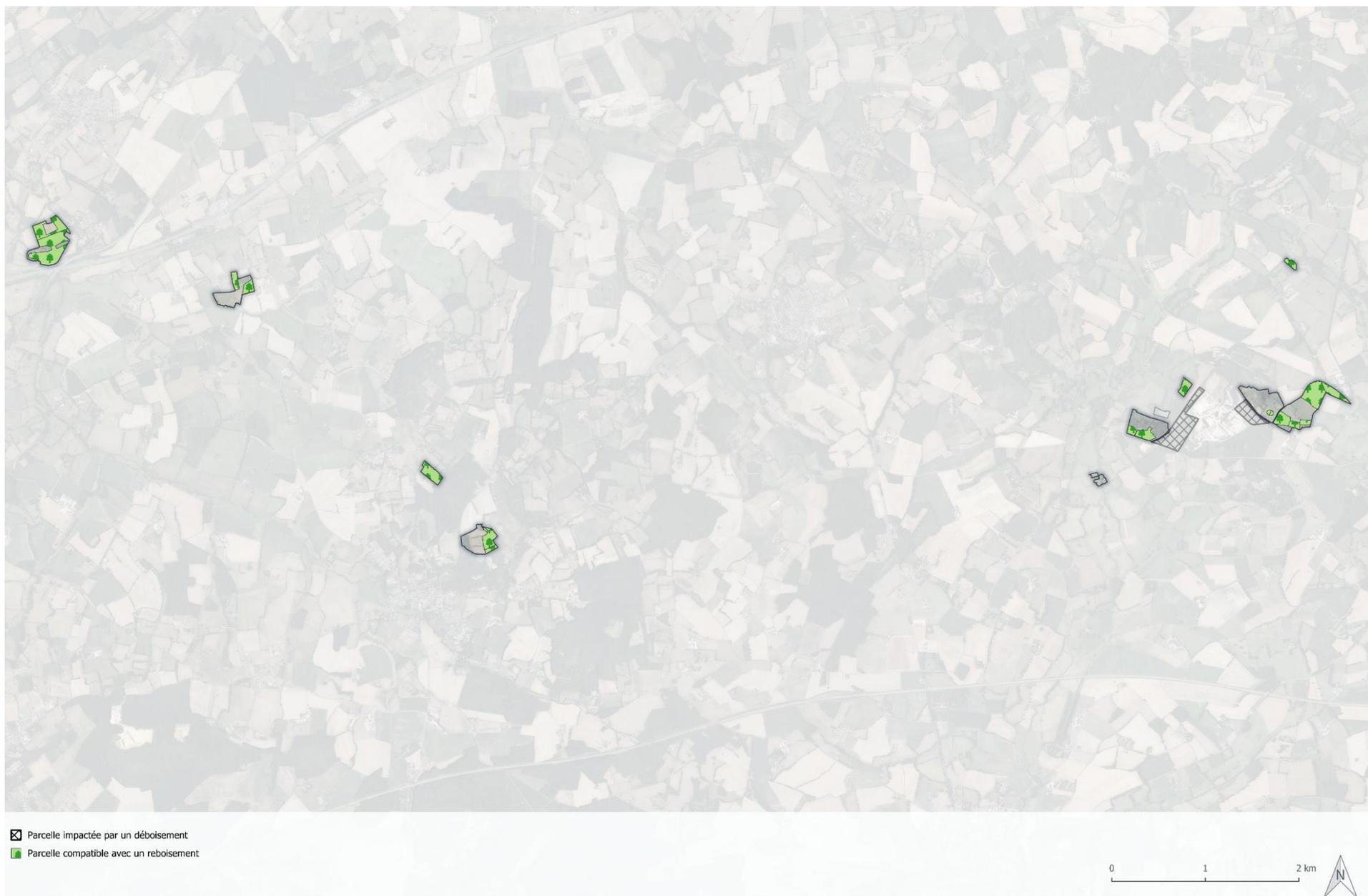
Commune	Propriété/Convention	Parcelle	Surface totale (ha)	Reboisement (ha)
MONTMIRAIL	PAPREC	A98	1,997	1,55
MONTMIRAIL	PAPREC	A181	6,774	4,72
MONTMIRAIL	PAPREC	A188	1,857	1,80
MONTMIRAIL	PAPREC	A191	0,782	0,75
MONTMIRAIL	PAPREC	A192	0,609	0,34
MONTMIRAIL	PAPREC	A169	1,131	0,37
MONTMIRAIL	PAPREC	A508	1,0807	0,32
MONTMIRAIL	PAPREC	A352	5,294	1,65
MONTMIRAIL	PAPREC	A356	1,271	0,70
VILLAINES-LA-GONAI	SOUS COMPROMIS	ZC 121*	4,326	4,1
VILLAINES-LA-GONAI	SOUS COMPROMIS	ZC 106	10,0326	7,23
MONTMIRAIL	CONVENTION- Céline CHENIER	A264	0,803	0,803
MONTMIRAIL	CONVENTION - M. Mme LEGROS	A440	1,4571	1,4571
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B220	0,1523	0,1523
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B221	0,106	0,106
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B223	2,148	2,148
ST MAIXENT	CONVENTION- CHAMBRIER CHENIER	B224	0,554	0,554
ST MAIXENT	CONVENTION- Florent CHENIER	B507	2,6712	2,6712
ST MAIXENT	CONVENTION- Hugo CHENIER	C432	1,2861	1,06
TOTAL			44,332	32,4816

* La parcelle 121 a été nouvellement cadastrée et appartenait jusqu'alors à la parcelle 119

Parmi ces parcelles, la société PAPREC a donné la priorité aux parcelles dont elle était propriétaire afin de garantir la destination et les modalités d'exploitation des boisements.

Les parcelles à disposition pour ce reboisement sont détaillées dans le tableau ci-après. La surface totale disponible est de 20,66 ha dans un rayon de 10 km autour du site d'implantation du projet dont plus de la moitié sur la commune de Montmirail.

Commune	Ref. cadastrale	Surf. Cadastrale (ha)	Surf. à boiser (ha)
Montmirail	A_98	1,997	1,55
Montmirail	A_192	0,609	0,34
Montmirail	A_191	0,782	0,75
Montmirail	A_188	1,857	1,8
Montmirail	A_169	1,131	0,37
Montmirail	A_508	1,0807	0,32
Montmirail	A_352	5,294	1,65
Montmirail	A_356	1,271	0,7
Montmirail - convention	A_440	1,4571	0,79
Saint Maixent - convention	C_432	1,2861	1,06
Villaines la Gonais	ZC_106	10,0326	7,23
Villaines la Gonais	ZC_121	4,326	4,1
		31,1235	20,66



Carte 32: Parcelles compatibles avec un reboisement

